

N°  
11

TRIMESTRIEL  
Janvier 2005  
10 €

# PASSION ARCHITECTURE

L'architecture nous fait la vi(ll)e meilleure

MEILLEURS VŒUX 2005



> La Condition Publique,  
lauréat du 4<sup>e</sup> Prix  
du Projet Citoyen

> Renaud Donnedieu  
de Vabres, le "ministre  
des architectes" à l'UNSA



> Compte rendu du 35<sup>e</sup>  
Congrès à Nancy

> Contrats de partenariat :  
il ne suffit pas  
d'avoir raison

**Cahier spécial**  
Nord Pas-de-Calais

**Unifa**

L'UNION DES ARCHITECTES



En couverture  
Photo et réalisation :  
• La Condition Publique à Roubaix,  
Prix du Projet Citoyen  
• Visite de Renaud Donnedieu  
de Vabres à l'UNSA le 16/11/04

# Sommaire



p.4	<b>À L'HONNEUR</b>	pp.30-31	<b>VIE SYNDICALE : Convention UNSFA, Interfimo, Crédit Lyonnais</b>
p.5	<b>ACTUAS</b>	pp.33-37	<b>CAHIER SPÉCIAL NORD PAS-DE-CALAIS</b>
pp.6-7	<b>INFOS MINISTÈRES : Renaud Donnedieu de Vabres, le "Ministre des architectes" à l'UNSA</b>	p.39	<b>INFOS SOCIALES</b>
pp.8-9	<b>BON SENS : Contrats de partenariat Il ne suffit pas d'avoir raison</b>	p.40	<b>FORMATION : Formation continue : du neuf !</b>
pp.11-19	<b>COMPTE RENDU DU 35<sup>e</sup> CONGRÈS</b>	p.41	<b>INFOS TECHNIQUES : Construire sur sol argileux</b>
pp.21-24	<b>CLUB PRESCRIRE</b>	p.43	<b>AGENDA-INDEX</b>
pp.26-29	<b>COMPTE RENDU DU 35<sup>e</sup> CONGRÈS (SUITE)</b>		

## PASSION ARCHITECTURE

26, boulevard Raspail 75007 Paris  
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45  
Fax : +33 (1) 45 44 93 68  
E-mail : unsfa@wanadoo.fr  
Directeur de publication : François Pélegrin  
Rédacteur en chef : Thierry Parinaud  
Régie publicitaire  
Club Prescrire | Michel Hordé  
Club Partenaires  
Abonnement (4 numéros par an)  
33 € TTC, tél. / fax UNSFA  
-40 % pour les possesseurs de la carte Services

Conception et réalisation :

**EDITIONS PC**

Philippe Chauveau,  
François Delrieu  
Sophie Chauvin  
Tél. : +33 (1) 42 73 60 60  
"Passion Architecture"  
est une publication de l'organisation



La direction se réserve le droit de refuser toute publicité.  
Bureau de l'UNSA :  
François Pélegrin, Thierry Parinaud, Gilbert Ramus,  
Gérard Senior, Philippe Boille, Emmanuel Petit,  
Alain Masson, Michel Roulleau, Michel Hordé,  
Philippe Roux, Dominique Jouffroy, Hervé Graff,  
Antoine Daudré-Vignier, Anne Sandlarz, Martine Dousset,  
Philippe Klein, Régis Chaumont, Laurent Hess,  
Hervé Chambon.

ISSN : 1637-2735  
CPPAP : 1204682499

Imprimerie Chirat



## Édito

Mesdames et Messieurs les élus : à vous de jouer

En matière d'aménagement et de construction véritablement inscrits dans le développement durable, la France accuse un retard indécent et continue à se tromper de combat.

Mesdames et Messieurs les élus, tant que vos décisions resteront guidées par des raisonnements purement économiques et à courte vue, tant que vous ne penserez pas en coût global (le vrai : celui qui prend en compte le coût du mal vivre) nous ne progresserons pas.

Pour les grandes opérations, complexes et urgentes, le Gouvernement vous a concocté des contrats de partenariat public-privé, parés des vertus du coût global. Certes, mais à quel prix et avec quelle qualité ? La réponse est simple : au prix qui vous sera imposé par ceux qui vous financeront. Les citoyens et les électeurs seront des observateurs de vos décisions car ce sont eux, contribuables, qui paieront la facture.

Pour tous vos autres marchés (et qui nous l'espérons représenteront au moins 95 % de la commande publique) pour lesquels en qualité d'élu, vous devez garder la "maîtrise" des ouvrages, il vous appartient de mettre tout de suite en place des procédures porteuses de qualité.

Le meilleur moyen de faire de substantielles économies sur le long terme c'est de bien investir dans la programmation, dans la conception puis dans la construction : un bon investissement "matière grise" représente une part infinitésimale du coût global sur 50 ans.

Un bâtiment bien conçu peut coûter tellement moins cher à l'exploitation et contribuer à une meilleure satisfaction des usagers ! Alors exigez que les hommes de l'art soient à vos côtés pour améliorer ensemble et durablement le cadre de vie des citoyens en allégeant les finances communales et en ménageant notre planète.

Le vœu de l'UNSA pour 2005 est que ce message qui relève du plus élémentaire bon sens soit mis en pratique dès aujourd'hui.

Voilà, chers lecteurs de Passion Architecture, ce que vous devez expliquer dès demain à vos élus.

**François Pélegrin**  
Président de l'UNSA

# À l'honneur



## À la recherche du plus grand architecte américain du xx<sup>e</sup> siècle

Le 13 octobre, Nathaniel Kahn, fils illégitime de l'illustre architecte

Louis Kahn (mort en 1974), a sorti un documentaire intitulé "My architect" retraçant la vie de Louis Kahn. Même si l'œuvre de Louis Kahn est connue de tous dans le cercle de l'architecture et du monde des arts, il n'en demeure pas moins que nous en savons très peu sur la vie de cet Estonien venu immigrer aux États-Unis. Que connaît-on en effet de cet homme qui mourut criblé de dettes et pourtant qualifié de maître de l'architecture ? "My architect", c'est l'histoire d'un homme discret, travaillant avec passion sur ses projets d'architecture : le Kimbell Art Museum, la Galerie d'art de Yale, sans oublier le grand projet pour la capitale du Bangladesh, Dacca. ([www.films-sans-frontieres.fr/myarchitect](http://www.films-sans-frontieres.fr/myarchitect))



## Anne Sandlarz, lauréate du Dauphin d'Or 2004

La Compagnie des Architectes de Copropriété récompense, au travers du concours du Dauphin d'Or, une réalisation exemplaire d'immeuble en copropriété ayant eu lieu dans un immeuble d'habitat collectif privé occupé au cours des trois dernières années. Lors du 10<sup>e</sup> Salon de la copropriété qui se tenait du 17 au 19 novembre à Paris, elle a annoncé le nom du lauréat. Il s'agit d'Anne Sandlarz, architecte DPLG, membre de la Compagnie des Architectes de Copropriété et ancienne présidente de l'UNSFA 75. Située au 7<sup>e</sup> étage du 15 rue Marcel Renault, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, l'opération récompensée consistait à restructurer 12 chambres de service en 4 appartements (dont un duplex) avec prolongation de l'escalier principal.



© Jean-Marie Monbiers

## L'Équerre d'Argent 2004 attribuée au Centre National de la Danse de Pantin

Le 25 octobre dernier, le prix de l'Équerre d'Argent, créé en 1983 par le groupe Moniteur,

a été attribué au Centre National de la Danse de Pantin, dont les maîtres d'œuvre sont Antoinette Robain et Claire Guieysse. Cet ancien centre administratif de la ville, datant des années 70, a été réhabilité et redéployé afin d'être en accord avec sa nouvelle destination.

Le travail des architectes a essentiellement porté sur la réhabilitation des bétons en façade, d'application d'un traitement acoustique adaptable et sur la création d'une nouvelle transversalité avec le Canal de l'Ourcq auquel le bâtiment fait face. Les 7 000 m<sup>2</sup> du lieu sont désormais organisés autour d'un puissant escalier central qui distribue 11 studios de danse, une médiathèque spécialisée, une salle d'exposition, un pôle image, des salles de conférence, d'étude et de réunions. (Maître d'ouvrage : Ministère de la Culture et de la Communication, direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles)



Thierry Parinaud remet un trophée à la société HILTI

## Palmarès des Trophées Internet de la Construction 2004

Les 3<sup>e</sup> Trophées Internet de la Construction, organisés par PRO BTP et Batiactu.com pour récompenser les meilleurs sites Internet du secteur de la Construction, ont été remis le 29 septembre dernier, à l'occasion d'une soirée organisée dans les locaux de PRO BTP.

Cette année, le Grand Prix du Jury a été décerné à la société Terreal pour son site [www.terreal.com](http://www.terreal.com), le Trophée des Lecteurs de Batiactu.com a été remis à l'entreprise Comptoir des Peintures Gauthier ([www.cpg.fr](http://www.cpg.fr)) et le Trophée ConstruCom de la stratégie internet a été décerné à Nexity ([www.nexity-logement.com](http://www.nexity-logement.com)).

Les Trophées Internet de la Construction sont organisés par PRO BTP et Batiactu.com en partenariat avec la CAPEB, le CSTB, l'UNTEC, l'UNSFA, l'AIMCC, la FNPC, la CNBM, la FFB CMP, FIMBACTE, CimBat, Techniques et Architectures, Architectures d'Aujourd'hui, Batirama, ConstruCom. (Pour en savoir plus : [www.batiactu.com](http://www.batiactu.com))



## Les Pyramides d'Or, première édition du concours de la FNPC

Le concours des Pyramides d'Or est organisé par la Fédération Nationale des Promoteurs Constructeurs. À l'origine de ce concours, Marc Pigeon, Président de la FNPC, a souhaité distinguer des opérations ou des projets de construction de logements neufs réalisés par des promoteurs membres de la FNPC et situés en France métropolitaine ou dans les départements d'Outre-Mer. La Pyramide d'Or récompense le programme qui a répondu le mieux à l'ensemble des critères d'économie d'énergie, d'intégration environnementale, de durabilité et d'esthétique.

Les prix de cette première édition ont été décernés le 24 juin dernier lors du Congrès FNPC / UEPC à Bordeaux par un jury présidé par Éric Orsenna et dont faisait partie Ewa Struzynska, architecte membre de l'UNSFA. La Pyramide d'Or a été attribuée au promoteur Nexity Apollonia pour le programme "M5 Les Docks" à Marseille.

### La MAF annonce une déduction à hauteur de 50 % des parts d'intérêts des sous-traitants

Par courrier en date du 2 septembre, la MAF a fait part d'une décision de son conseil d'administration relative à la prise en compte de la part des sous-traitants dans les déclarations des activités professionnelles. Le conseil a en effet décidé, à partir d'études réalisées par la MAF, de permettre la déduction, à hauteur de 50 % des parts d'intérêt des sous-traitants. Cette nouvelle mesure sera applicable aux travaux exécutés en 2005 à déclarer en 2006. Pour en savoir plus : [www.maf.fr](http://www.maf.fr)



### Fimbacte 2004 : le rendez-vous de la communication

Le festival des acteurs de la construction et de l'environnement est un événement fédérateur annuel qui réunit, depuis 1996, l'ensemble des professionnels qui ont la volonté de communiquer : architectes, entrepreneurs, collectivités locales, économistes, formateurs, industriels, ingénieurs, investisseurs, prescripteurs, prestataires, urbanistes...

La cérémonie du Palmarès 2004, moment très attendu de ce rendez-vous, a tenu toutes ses promesses : 17 prix et une mention spéciale ont été attribués devant un public attentif le 18 octobre au Sénat. Les Grands

Prix ont été remis à Bouygues Construction, dans la catégorie "communication audiovisuelle et multi-média", et à Cimbéton dans la catégorie "actions et stratégies de communication". Ont également été récompensés : Immobilière 3F, Rector, Umgo, Areva, Umicore France, Cegelec, Suez, Poujoulat, le lycée du BTP Saint Lambert, Syntec ingénierie, l'ANAH, ARVHA.



### L'alliance de l'énergie et du bâti

Dans une volonté de conseiller au mieux ses clients et de leur permettre d'effectuer le choix le plus adapté à leurs besoins, PRIMAGAZ a décidé de développer un véritable réseau de partenaires professionnels. PRIMALLIANCE regroupe ainsi des installateurs, grossistes, constructeurs de maisons individuelles, architectes, bureaux d'études, aménageurs lotisseurs, géomètres, propriétaires loueurs, offices HLM...

400 réunions annuelles, destinées à tous ces partenaires, abordent des thèmes précis tels que la réglementation thermique, l'ouverture des marchés, les solutions énergétiques et leurs coûts. L'objectif de PRIMAGAZ, via ces échanges, est de contribuer au partage de connaissances et de savoir-faire entre professionnels, pour que chacun connaisse mieux les marchés, les produits et services y afférents et les attentes des clients. Ce qui permet de mieux informer les clients et de réfléchir ensemble aux solutions de demain. L'intérêt de travailler en étroite relation avec les architectes est notamment de combiner le choix de l'énergie avec de nouveaux matériaux de construction qui permettent de réduire la consommation d'énergie et d'apporter un maximum de confort pour un moindre coût. Cette démarche est également valable dans le cadre d'opérations de rénovation. Ce réseau de partenaires a été créé il y a un an et PRIMAGAZ espère pouvoir le développer et venir à la rencontre de l'ensemble de la profession. Pour ce faire, PRIMAGAZ a déjà rejoint le Club Prescrire (cf p.21). Pour en savoir plus, [www.primalliance.net](http://www.primalliance.net)



### "L'Europe ! ... L'Europe ! ... L'Europe ! ..."

Les Français, bien qu'utilisant l'Euro quotidiennement, se veulent encore détachés de cette réalité qui s'impose à eux. Les architectes, cachés derrière leurs ordinateurs qui leur permettent d'interroger le monde sur l'instant, n'ont pas encore intégré que le présent et l'avenir de leur fonction se jouent autant à Bruxelles, au Luxembourg, à Strasbourg qu'à Paris. Se souviennent-ils qu'au congrès de 1988, le thème était "L'architecte européen", en 1989 "L'architecte, l'entreprise et l'Europe" et en 1990 "L'Europe, pratique des architectes". Belle opiniâtreté qui a permis à quelques confrères de

s'impliquer dans des responsabilités spécifiques pour défendre les valeurs de notre profession auprès des autorités nationales, européennes et internationales.

Merci à ceux qui au sein des institutions nationales et internationales (CIAF, CAE, UIA, etc.) essayent de démontrer l'importance des apports culturels face à la pression mercantile.

Le 29 octobre, jour où le projet de Constitution Européenne était signé à Rome par tous les chefs d'État, le CIAF (Comité International des Architectes Français), qui réunit l'Ordre, l'UNSFA et le Syndicat de l'Architecture sous la présidence de François Pélegrin, a organisé les premières rencontres internationales des architectes. Les confrères présents ont pu écouter d'autres architectes français et étrangers, leur expliquer avec talent, la situation et l'importance immédiate et à terme du combat qui se joue ; une forte journée d'actualité professionnelle.

Madame Piqueras remplaçant au pied levé Ann-José Arlot, a déclaré l'intérêt et l'importance du concept de "l'architecte européen", celui que l'UNSFA exposait, analysait, développait aux Arcs... en 1988 ! Michel Delaporte

# Renaud Donnedieu de Vabres, le "ministre des architectes" à l'UNSFA

Le Ministre de la Culture et de la Communication, Renaud Donnedieu de Vabres s'est adressé aux architectes venus l'écouter en nombre lors du Conseil National de l'UNSFA du 16 novembre dernier. S'affirmant "ministre des architectes" et non seulement celui "des vieilles pierres et des troubadours", il a notamment annoncé la possibilité pour les architectes d'être à nouveau entendus lors des concours d'architecture.

Voici quelques morceaux choisis de cet échange, retrouvez-le en intégralité sur [www.unsfa.com](http://www.unsfa.com).



De gauche à droite : Michel Clément, directeur de la DAPA ; François Pélegrin ; Renaud Donnedieu de Vabres ; Jean-Marc Zuretti ; Ann-José Arlot.

**François Pélegrin** remercie Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres de consacrer une visite à l'UNSFA :

"Vous êtes bien placé, Monsieur le Ministre, pour savoir que la culture architecturale est très peu répandue en France. Nous avons lu avec plaisir, dans le Moniteur, la phrase qui rejoint la pensée qui émaille notre revue "Passion Architecture" : "L'architecte ne doit pas être considéré comme un surcôté !". C'est en effet le seul professionnel capable de passer d'un programme écrit à une réalité spatiale, car il est doublé d'une série de compétences techniques, de maîtrise des délais, de connaissance des matériaux... (...) À l'UNSFA, nous voulons essayer de faire comprendre que l'architecte a sa place aux côtés du citoyen et qu'il est l'un des meilleurs vecteurs pour réaliser un cadre de vie amélioré et faire du bonheur durable ! (...)

**Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres** : Je suis heureux d'être parmi vous parce que je sais que vous avez des interpellations fortes (...) Les constructions publiques les plus emblématiques, par leur rayonnement, ne doivent pas détourner nos concitoyens du recours à votre fonction : construire une école, une gare, une mairie, c'est la vie quotidienne des citoyens. Recourir à un architecte pour sa vie personnelle ne doit pas paraître "trop" pour soi (...) La vie harmonieuse dans un immeuble suppose beaucoup d'intelligence dans l'acte de construire, de

penser, pour éviter les violences et les difficultés. (...) Un certain nombre de réformes sont en discussion et je sais que vous craignez leurs conséquences sur l'exercice de votre activité. Une note de votre Président me le rappelait (...) La place que vous occupez, au centre de l'acte de bâtir, à travers la conception et le suivi du chantier, ne fait pas l'objet de la reconnaissance sociale escomptée (...).

La formation des architectes (initiale et continue ; l'une ne va pas sans l'autre) doit faire l'objet d'attentions très particulières afin de consolider les compétences de chacun. Mon objectif, à travers les réformes engagées, est de pouvoir aider les jeunes architectes à trouver leur place dans la société. Si on en croit les statistiques, rares sont les architectes qui s'inscrivent sur un tableau de l'Ordre dès la sortie de l'école. C'est pourquoi, avec la réforme de l'enseignement de l'architecture, une formation spécifique à la maîtrise d'œuvre est mise en place après le diplôme. (...) Ainsi, le diplôme sera-t-il obtenu après cinq années d'études, la capacité à exercer la maîtrise d'œuvre étant, quant à elle, accessible au terme d'une formation qui ne pourra être inférieure à un an, mais qui, dans la pratique, sera fatalement plus longue. En outre, il ne faut pas oublier la formation continue et nous devons adapter sans cesse l'offre de formation pour aider les professionnels à rester maîtres de leurs outils. (...) Je souhaite que vous puissiez continuer à apporter toute l'aide précieuse dont vous êtes capables pour que soit réussie l'articulation nécessaire entre l'enseignement à l'intérieur de l'école et les stages dans les agences. En ce sens, vos efforts accompagnent ceux du Ministère.

**Vous avez fait entendre, fortement, votre position sur la question du port du titre.** Les architectes titulaires d'un diplôme d'architecte et d'une capacité d'exercice de la maîtrise d'œuvre, inscrits à un tableau régional d'archi-

tectes, auront, seuls, qualité pour porter le titre d'architecte.

J'ai demandé que la seule modification à porter à la Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, soit l'ajout d'une seule phrase à l'article 10 : "et de la capacité à exercer la maîtrise d'œuvre". En résumé, "seront inscrits à leur demande sur un Tableau régional d'architectes, les titulaires d'un diplôme d'architecte et d'une capacité à exercer la maîtrise d'œuvre". La tenue du tableau permettra d'assumer le maintien du caractère réglementé de votre profession. La pédagogie à déployer sur l'architecture comme sur les architectes et leurs différents métiers est une question qui me tient particulièrement à cœur et je considère être le ministre des architectes. C'est l'une des parties de ma fonction à laquelle je tiens énormément. Dans la grande diversité des responsabilités qui sont celles de la rue de Valois, je souhaite que vous en ayez conscience.

**À l'égard de la maîtrise d'ouvrage publique, il est prévu de lancer, avec le Ministère de l'Équipement et le Secrétariat d'État au Logement, un programme d'actions conjointes.**

Ce programme prévoit des formations pour les maîtres d'ouvrage publics, avec la participation de la MIQCP, et renforcera le dispositif de sensibilisation des donneurs d'ordres sur l'importance des études préalables et des phases de diagnostics, sur l'importance de la programmation et l'expression des besoins, sur l'importance de la qualité des professionnels travaillant auprès des maîtres d'ouvrages (...) En second lieu, je crois nécessaire de valoriser de nouveaux métiers pour les architectes en favorisant leur essaimage dans l'ensemble du champ social pour construire la vision citoyenne de vos responsabilités (...) L'intégration d'architectes chez les maîtres d'ouvrages publics et privés doit être un objectif collectif car, qui mieux qu'un architecte pourra faire valoir l'action



Les architectes étaient venus nombreux pour entendre leur Ministre.

professionnelle d'un autre architecte ? (...)  
D'autre part, il me semble que nous avons un chantier commun à ouvrir à l'occasion de la création de la Maison de l'Architecture et du Patrimoine. Je demanderai donc à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine d'organiser en 2005, une concertation sur ce chantier afin de coordonner et de mutualiser les efforts de l'ensemble des partenaires. Dans cette perspective, je vous propose de me faire connaître dans les prochaines semaines l'ensemble de vos suggestions sur ce sujet.

**La commande publique avec la création des contrats de partenariat, suscite un certain nombre de craintes sur la place de l'architecte dans l'acte de bâtir.**

Sur votre proposition, les Ministères de l'Équipement et de la Culture, ont introduit dans l'ordonnance, des dispositions appropriées à en atténuer l'impact :

- limitation des cas de recours aux contrats de partenariat ;
- les personnes publiques peuvent garder la maîtrise du projet, organiser un concours d'architecture et procéder ensuite à la mise en place d'un contrat de partenariat ;
- si le contrat intègre un projet de bâtiment, ce projet fait nécessairement l'objet d'une évaluation au regard de la qualité architecturale préalablement à l'attribution du contrat ;
- l'architecte chargé de la conception et du suivi de la réalisation doit apparaître clairement dans la composition de l'équipe.

Dans la perspective des prochains contrats de partenariat, l'EGF-BTP vous a approchés pour envisager une charte commune de bonne conduite qui me paraît constituer une base positive pour définir l'ensemble des rapports entre les différents acteurs du contrat.

À ce titre, je l'encourage parce qu'elle peut permettre de régler un certain nombre d'éléments de conflits potentiels.

À ce niveau de définition des relations entre les différents acteurs du contrat, le projet de charte n'apparaît pas contraire aux dispositions de la loi de 77, l'architecte n'étant pas en position de sous-traitance. En revanche, il s'avère qu'en fonction de la nature du projet, le contrat liant les différents acteurs devra préciser, clairement, les responsabilités respectives de chacun. Une saisine de la MAF est inéluctable

**Je voudrais vous confirmer une nouvelle que vous attendez tous avec une certaine impatience. Grâce aux Ministères de l'Équipement et de la Culture, qui ont conjugué leurs efforts, les architectes vont pouvoir, de nouveau, être entendus lors des concours d'architecture.**

Le texte vu par le Conseil d'État sera publié prochainement par le Gouvernement et une Circulaire du Ministère en précisera les différents points, ainsi :

- le jury examinera les projets des candidats et les classera,
- un procès-verbal sera établi incluant, le cas échéant, un certain nombre de questions à poser aux concepteurs,

**“Les constructions publiques les plus emblématiques ne doivent pas détourner nos concitoyens du recours à votre fonction”**

- les architectes pourront répondre directement à ces questions devant la personne responsable du marché en présence des membres du jury si elle le souhaite.

**Enfin, je vous confirme que je m'associerai au Prix du Projet citoyen d'architecture en 2005.**

Le projet de l'équipe de Patrick Bouchain que vous avez primé cette année, outre ses qualités constructives et plastiques pour redonner une vie à un patrimoine industriel très intéressant, montre l'intérêt d'associer les futurs usagers à la définition de leur maison (...). Je crois que l'architecture la plus contemporaine doit pouvoir voisiner avec l'aspect le plus patrimonial et le plus emblématique de notre pays car c'est tout simplement le respect des époques qui est le respect de l'autre.

Cela est une valeur essentielle de la France dans le monde d'aujourd'hui.

**François Pélegrin :** Monsieur le Ministre, les instances ordinales sont attaquées car perçues à Bruxelles comme des entraves à

la libre concurrence. Nous sommes attachés à l'existence d'un Ordre pour les raisons que vous avez rappelées, afin que le consommateur ne se trompe pas et qu'il puisse s'adresser en confiance à un architecte inscrit à l'Ordre. C'est pourquoi nous aimerions que vous nous aidiez à défendre la présence et l'utilité d'un Ordre bien centré sur ses prérogatives de base : la tenue du tableau, la déontologie, l'observatoire des pratiques, l'exigence de compétence et la vérification des formations continues. Sinon, les Commissaires de Bruxelles auront beau jeu d'attaquer ces institutions.

**Gilbert Ramus :** Ces derniers sont obnubilés par la concurrence et croient qu'un particulier, qui a du mal à choisir entre 10 architectes, sera mieux servi s'il a le choix entre 10 000 professionnels dont il sera incapable d'apprécier la compétence, le niveau d'assurance ou la déontologie (...)

En ce qui concerne les institutions, l'Ordre pourrait devenir un médiateur possible en première instance dans les différends qui opposent les maîtres d'ouvrages publics ou privés

et les architectes. Mais pour cela il faut qu'il acquiert une aura d'impartialité incontestable, qui est incompatible avec la défense des architectes et la production de services (...)

**Renaud Donnedieu de Vabres :** L'attitude de la Commission européenne était, dans un premier temps, de faire appliquer les règles brutales du marché. Les relations entre le Ministère des affaires culturelles et la Commission européenne étaient parfois très conflictuelles. Donc je vais regarder cela avec beaucoup d'attention.

**Bernard Ogé :** Il existe une nouvelle directive européenne sur la reconnaissance des qualifications où subsiste un certain nombre de difficultés notamment du fait de l'élargissement des pays membres, avec des grands écarts de niveaux de formation. On peut redouter que des professionnels formés en 3 ans, tels que les aparadores espagnols, les géomètres italiens, ou même certains maîtres d'œuvre, pourraient se regrouper pour exercer des missions d'architectes. Ceci pourrait déboucher

sur la protection du titre mais pas sur la protection des missions.

**Renaud Donnedieu de Vabres** : L'ensemble du Gouvernement est très attentif dans nos rapports avec la Commission européenne. Ainsi, au sein de la Direction de l'architecture et du patrimoine, il y a une cellule de veille sur les questions européennes.

**François Pélegrin** : La juste rémunération de la matière grise devrait être un combat commun, en raison de l'énorme responsabilité du concepteur vis-à-vis des questions environnementales et du développement durable. Nous devons faire comprendre à la société que bien investir dans la conception, c'est générer des économies pour le long terme. En tant que Ministre de la Culture, vous pouvez être ce vecteur pour expliquer le rôle de l'architecte qui sert à donner du sens et à faire des économies durables (...)

Enfin, une dernière question plus caustique... Notre tutelle la plus adaptée pour les architectes est-elle celle du Ministère de la Culture ? Car elle présente plusieurs handicaps :

- Cela situe tout de suite l'architecte au rang de l'artiste. Nous voulons être reconnus



François Pélegrin et Renaud Donnedieu de Vabres

comme des professionnels, compétents, responsables, qui savent être autre chose que des artistes.

- Le Ministère de la Culture est presque aussi pauvre que nous le sommes et ses moyens sont limités.
- Cela nous éloigne des autres partenaires de l'acte de bâtir et singulièrement de la maîtrise d'œuvre. On a l'impression d'être rangés dans les ors de la République.
- On a observé que depuis quelques temps, ce qui mobilisait, l'attention du Ministère, c'était les intermittents du spectacle plus que les intermittents de l'architecture."

**Renaud Donnedieu de Vabres** : Je considère que vous avez une conception fautive de la rue de Valois : tout mon objectif politique est de montrer que je ne suis pas le Ministre des vieilles pierres et des troubadours. L'ensemble de cette maison au sens générique du terme, ce n'est pas le supplément d'âme, ce n'est pas la beauté d'une façade, mais le cœur même de l'influence du rayonnement et de l'activité de notre pays (...) Ne croyez pas que, rattachés à la rue de Valois, vous soyez dans la maison des ficelles, des bouts de chandelles, et de gens non professionnels et non liés à l'activité économique. Il se trouve que nous sommes les deux à la fois. Et vous aussi : vous êtes des entreprises, vous avez les contraintes, les objectifs, et la professionnalisation de très grandes entreprises même si vous êtes parfois peu nombreux dans vos cabinets. Par ailleurs, vous avez ce deuxième aspect de vos fonctions : la qualité, l'ingéniosité, même pour la maison la plus modeste (...) Donc, ne renoncez pas à ce rattachement car vous êtes dans une maison qui vous ressemble. À tâche pour nous de vous donner le sentiment que vous y êtes heureux et détendus, et que vous y avez droit de cité. ■

# Contrats de partenariat Il ne suffit pas d'avoir raison

**Le combat des architectes et de l'UNSFA n'a pas été vain, puisqu'à chaque étape de cette longue "saga" des contrats de partenariat, les architectes sont parvenus à infléchir le cours des choses.**



De gauche à droite : François Pélegrin ; Renaud Donnedieu de Vabres ; Jean-Marc Zuretti et Ann-José Arlot.

1 - Le premier acte s'est joué depuis l'automne 2002 et pendant toute la durée de la discussion, par le Parlement, de la loi devant "habiliter" le Gouvernement à créer, par ordonnance, ce nouveau type de contrat. La loi d'habilitation (n°2003-591) a été votée le 2 juillet 2003 avec son article 6 (celui

concernant les contrats de partenariat) passablement modifié à la suite des actions des nombreuses parties intéressées, dont les architectes.

Ce premier acte a été ponctué par une décision du Conseil constitutionnel du 26 juin 2003 (n°2003-473-DC), excluant la "généralisation de telles dérogations au droit commun de la commande publique".

2 - Le deuxième acte s'est joué pendant presque une année, pour la rédaction même de l'ordonnance, jusqu'à sa signature par le Premier Ministre le 17 juin 2004.

Nos efforts ont été utiles, puisque nous avons eu satisfaction sur plusieurs points :

- la liberté a été laissée à la personne publique de choisir ses concepteurs chargés

d'établir le projet sur la base duquel seront mis en concurrence les groupements candidats au contrat de partenariat ;

- à défaut d'user de cette liberté, la personne publique doit exiger : "un projet architectural pour les bâtiments", "l'identification d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception des ouvrages et du suivi de leur réalisation".

3 - Le troisième acte a été joué inconsciemment par les Parlementaires, quasiment à "l'insu de leur plein gré". Courant 2003, le Parlement est saisi d'un projet de loi "relative à la politique de santé publique" qui restera longtemps en discussion et en navette entre les deux assemblées, puisque cette loi ne sera finalement votée que le 9 août 2004.



Le 16 novembre dernier, le Ministre de la Culture s'est voulu rassurant sur le recours aux contrats de partenariat.

C'est l'occasion d'insérer au dernier moment dans cette loi des dispositifs procédurux identiques à ce qui a été prévu par quelques articles de l'ordonnance sur les contrats de partenariat qui vient d'être signée : plutôt que de reprendre in extenso les dispositifs, le texte de la loi du 9 août 2004 renvoie plusieurs fois aux "conditions énoncées par l'article 3, (puis 4, 6, 7 et 9) de l'ordonnance 2004-559 du 17 juin 2004".

Bien que les parlementaires n'aient eu aucune conscience de ratifier cette ordonnance, d'autant que ce qu'ils jugeaient bon pour la santé publique, ils pouvaient le juger parfaitement inapproprié pour d'autres secteurs, le Conseil d'État a jugé que lesdits articles avaient été "ratifiés implicitement par le Parlement" et qu'il ne lui appartenait plus de s'interroger sur la validité de ces articles ayant acquis "valeur législative" !

Le Conseil d'État s'est ainsi dispensé de répondre aux critiques formulées contre les dispositions des articles "déjà ratifiés". Il s'en est même fallu de peu que la seule citation de l'ordonnance du 17 juin 2004 dans la loi du 9 août 2004 ne soit jugée comme validant totalement l'ordonnance !

4 - Le quatrième acte s'est joué devant le Conseil d'État. Quatre recours, dont celui de l'UNSFA ont été déposés devant cette haute juridiction.

Seuls les confrères qui n'ont pas compris à quel titre le Conseil d'État pouvait intervenir ont été déçus par la non annulation de l'ordonnance.

Qu'ils apprennent donc que le Conseil d'État ne peut pas être le censeur de l'opportunité de la politique décidée par le Gouvernement, encore moins si elle a été autorisée par le Parlement. Or c'est bien le Parlement

qui a autorisé le Gouvernement à créer par ordonnance les "contrats de partenariat" ! De plus, nous vous rappelons que le Conseil d'État a participé étroitement à la rédaction de ladite ordonnance et que cette "haute autorité" a toujours quelque réticence à censurer un texte qu'elle a contribué à rédiger. À quoi servait donc le recours de l'UNSFA ? À demander au Conseil d'État, soit la "censure", soit "l'interprétation limitative" de certains termes jugés, par l'UNSFA, trop laxistes de l'ordonnance, qui outrepassaient le champ d'application "non généralisable" (selon le Conseil constitutionnel) du recours aux contrats de partenariat.

Nous avons obtenu satisfaction sur un point, puisque le Conseil d'État a interprété limitativement la notion "d'urgence".

Sur le second point, nous laissons le lecteur avoir sa propre opinion sur la connaissance et la compréhension du Conseil d'État sur les sujets sur lesquels il a à rendre ses avis : le Conseil d'État a considéré que la complexité était avérée (et autorisait le recours à de tels contrats globaux) dès lors que "la personne publique n'est pas objectivement en mesure de définir seule et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins ou d'établir le montage financier ou juridique". L'UNSFA avait pourtant démontré qu'il s'agissait de la situation la plus courante et constante dans laquelle se trouvaient pratiquement tous les maîtres d'ouvrage publics qui font appel à toutes sortes d'assistants, programmeurs, économistes, et surtout maîtres d'œuvre dont la fonction est précisément de définir les moyens susceptibles de répondre aux besoins de leurs maîtres d'ouvrage.

Comme quoi, il ne suffit pas d'avoir raison pour être suivi par le Conseil d'État.

5 - Le cinquième acte s'est joué en fin d'année 2004 ; une nouvelle loi de "simplification du droit" :

- d'une part, habilite le Gouvernement à engager par ordonnances des réformes dans vingt-cinq domaines différents (dont celui de l'architecture par l'article 33),
- d'autre part, ratifie pas moins de cinquante-sept ordonnances prises conformément aux lois d'habilitation antérieures, dont les deux ordonnances sur les contrats de partenariat et sur la loi MOP.

Un groupe de sénateurs et un groupe de députés ont déféré à la censure du Conseil constitutionnel cette loi en posant d'abord la question de la sécurité juridique du travail parlementaire en raison de la multiplication

des habilitations et des ratifications couplée au risque des ratifications implicites.

Ils attaquaient plus spécialement dans cette loi le paragraphe XXII de l'article 78 qui ratifie l'ordonnance du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat et développaient plusieurs arguments solidement étayés.

Le 2 décembre 2004, et au terme de trente-huit "considérants", le Conseil constitutionnel a décidé que ce paragraphe de la loi "n'est pas contraire à la Constitution".

6 - Les actes suivants seront joués par tous les acteurs concernés, personnes publiques, maîtres d'œuvre (notamment les architectes), entreprises (les grandes qui espèrent et les petites qui redoutent...), financiers, promoteurs peut-être, juristes sûrement, prestataires de services de toute nature, etc.

Ne parlons pas de l'évaluation obligatoire et préalable, procédure de pure forme parce que sans fiabilité, et qui aura pour principal intérêt de créer un nouveau marché pour des opérateurs prêts à saisir toute opportunité de se fabriquer rapidement des références "d'évaluation préalable à la procédure de passation d'un contrat de partenariat" concluant, comme par hasard, "à l'intérêt pour la personne publique, de recourir à une telle procédure".

7 - C'est dans la perspective redoutée (malgré tous nos efforts et l'UNSFA est allée jusqu'au bout de ce qui était possible) d'avoir à mettre en œuvre ces contrats de partenariat où, forcément, des architectes seront impliqués, que des discussions avaient été engagées avec les entreprises pour convenir d'une intervention digne des architectes dans l'élaboration des projets initiés par cette procédure : c'était l'idée de la charte sur laquelle l'UNSFA et les entreprises ont travaillé.

Tant que le Conseil national de l'UNSFA n'aura pas réuni une quasi-unanimité sur cette question éminemment politique, l'UNSFA ne s'engagera pas dans la signature de cette charte.

Mais, afin que chaque architecte puisse comparer - ce qui lui est désormais proposé par les candidats aux contrats de partenariat, - et ce qu'il aurait peut-être pu négocier si la charte avait été signée, - le projet de charte sera mis sur le site de l'UNSFA.

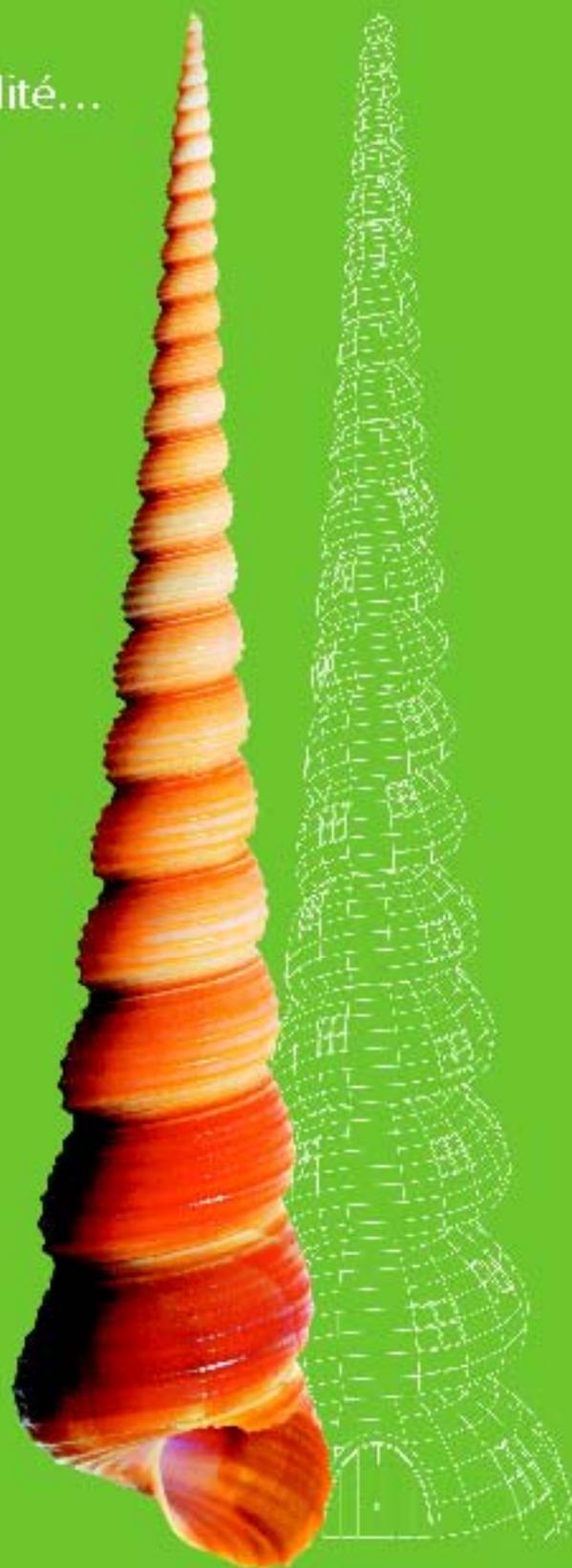
Les architectes jugeront si cette charte méritait d'être ainsi diabolisée. ■

Gilbert Ramus



1. À ce stade où les ordonnances ont acquis le statut "législatif", seuls, les parlementaires ont le droit de saisir le Conseil constitutionnel.

De l'idée à la réalité...



**Autodesk® Revit®, le seul logiciel de conception des bâtiments numériques**

La manière dont les bâtiments sont conçus, estimés et construits évolue. De nouveaux concepts initiés par Autodesk tels que la Modélisation des Données Architecturales bouleversent fondamentalement le cycle de vie des projets. Autodesk apporte des réponses à plus de 6 millions de concepteurs répartis sur 130 pays dans le monde. Ces solutions leur permettent de créer, de gérer et de partager les données et l'information de leurs projets architecturaux de manière optimale. Leurs plus belles idées peuvent alors devenir réalité.

Essayez Autodesk® Revit®, la solution d'Autodesk® pour les architectes innovants.

Connectez-vous sur [www.autodesk.fr/revit](http://www.autodesk.fr/revit) ou appelez notre Ligne Infos Clients au 01 45 11 50 27

© 2004 Autodesk, Inc. Tous droits réservés. Autodesk®, et Autodesk® Revit® sont les marques d'Autodesk, Inc. ou d'une de ses filiales. Microsoft, Microsoft Dynamics et Microsoft Office sont des marques appartenant à Microsoft Corporation. Microsoft Dynamics et Microsoft Office sont des marques de Microsoft Corporation.

**autodesk**

## Aujourd'hui, la place de l'Architecture



Quelle est la place de l'architecture aujourd'hui ? Voilà une question d'actualité. Ce qui est certain c'est que pendant 3 jours, l'architecture a bel et bien trouvé sa place à Nancy sur la célèbre Place Stanislas. Plus qu'un symbole, ce lieu a accueilli, les 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre, derniers la 35<sup>e</sup> édition du congrès des architectes. Les confrères sont venus nombreux pour participer aux ateliers et tables rondes portant sur des thèmes qui préoccupent la profession : la réforme des permis de construire, la convention collective, le développement durable, la formation... Autant de sujets abordés avec sérieux dans une ambiance néanmoins conviviale, caractéristique de ce moment fort de la vie syndicale.



© Benoit Gaillot - Nancy

### Jeudi 30 septembre

Traditionnellement, le congrès a été inauguré par le président national, François Pélegrin, et le président de la région d'accueil, Nicolas Depoutot.

Le discours du président de l'UNSFA 54 a été suivi de l'Assemblée générale. François Pélegrin et les membres du Bureau de l'UNSFA ont présenté à l'assemblée nationale de l'Union (le CNU ou Conseil national de l'UNSFA, qui rassemblent 100 élus régionaux et départementaux) les dossiers portés depuis un an et résumés dans le rapport moral voté à l'unanimité moins une abstention. Comme le précisait le Président François Pélegrin, le rapport d'activité le plus complet est matérialisé dans les 4 numéros annuels de Passion Architecture. Quitus fut également

donné au trésorier pour son rapport financier qui démontre qu'avec un budget 20 fois inférieur à celui de l'Ordre national, l'UNSFA, grâce aux bénévoles extraordinaires de ses membres, est présente sur les fronts européens, nationaux et locaux pour la défense de la profession et la valorisation de notre métier.

François Pélegrin en a profité pour inviter davantage de confrères à rejoindre les troupes de l'Union qui travaillent dans l'ombre pour parfaire nos conditions matérielles et professionnelles et qui œuvrent au quotidien pour améliorer la qualité du cadre de vie de nos concitoyens.



© Benoit Gaillot - Nancy

Jean-Marc Zuretti, conseiller en charge de l'architecture auprès du Ministre de la Culture

Le premier atelier s'est déroulé en assemblée plénière dans le Grand salon de l'Hôtel de Ville et avait pour thème : "Les jeunes architectes ; du diplôme à l'exercice professionnel : notre projet". En préambule à cet atelier, Jean-Marc Zuretti, conseiller

en charge de l'Architecture auprès du Ministre de la Culture, s'est dit heureux de participer aux premiers échanges de ce congrès et a fait part aux congressistes du message de Renaud Donnedieu de Vabres, un message de confiance en l'avenir d'une profession



© Benoit Gaillot - Nancy

Nicolas Depoutot, président UNSFA 54

irremplaçable : "Au plan national, je veille à ce que les spécificités de l'Architecture et des architectes restent conservées. (...) Nous sommes tous conscients de l'évolution profonde de votre profession, mais je voudrais vous

demander de porter cette confiance, nous avons besoin d'un véritable accord sur les décisions que nous prendrons ensemble. Nous pouvons diverger sur certains points, tant que nous restons d'accord sur l'essentiel. Je souhaite l'association permanente des différentes professions pour les décisions en cours".

L'atelier n°1 a ensuite débuté. Face aux inquiétudes des jeunes diplômés et étudiants quant à la réforme de la formation, l'UNSFA a présenté son projet. La discussion fut très animée et les intervenants de qualité (Denis Grandjean, directeur de l'École d'Architecture de Nancy, Ann-José Arlot, directrice adjointe de la DAPA...) ont pu exposer leurs points





André Rossinot,  
Maire de Nancy

de vue et échanger. Mais le débat est loin d'être clos, la formation est un chantier qui demande du temps et de la concertation (voir comptes rendus des ateliers ci-après).

En fin de journée, après une rencontre avec les partenaires de

l'espace, son utilisation, ses limites, son organisation, sa lisibilité, son utilisation dans les siècles montrent que ceux qui ont créé cela avaient un talent assez extraordinaire ; et bâtir cette espace entre la ville vieille médiévale et la ville neuve de la Renaissance nous montre que l'espace public reste au cœur du débat de société (...) Tout ceci pour vous dire que l'architecte dans la société, l'architecte dans la ville, c'est une femme ou un homme de talent dont la formation initiale est au cœur d'une forte européanisation, qui

des commandes, soit à travers des permis de construire, soit à travers des responsabilités nouvelles qui vont être les nôtres dans les grandes agglomérations, à travers la prise de compétence, de délégation de compétences sur l'habitat, les programmes locaux de l'habitat et l'ensemble des affectations de crédits sensibles sur un territoire donné qui vont nous permettre, avec les opérateurs, avec les bailleurs sociaux de pouvoir intervenir beaucoup plus directement dans la politique locale de l'habitat, dans la mixité sociale et enfin de sortir du carcan de complexité administrative.

Il faut donc écouter et se défendre, c'est le rôle naturel d'un syndicat, mais aussi, une profession comme la vôtre a une responsabilité sociétale et doit avoir une capacité d'écoute, de mutation, de recherche de partenariats et d'ouverture sur la société. (...)"

## “Une profession comme la vôtre a une responsabilité sociétale et doit avoir une capacité d'écoute, de mutation, de recherche de partenariats et d'ouverture sur la société.”

l'UNSA et industriels, membres du Club Prescrire, le maire de Nancy, André Rossinot a accueilli les congressistes à l'Opéra pour un cocktail. En introduction de son discours, reprenant le thème du congrès, André Rossinot s'est exprimé en ces termes “vous avez l'air de chercher une réponse à cette question alors que tout le monde vous aime, que personne ne vous veut de misère, qu'on ne peut pas se passer de vous. En tout cas les maires des grandes villes vous aiment. Notre vieille République saura faire la juste mesure pour à la fois respecter vos talents, identifier les actes de propriété intellectuelle et nous permettre de bâtir ensemble cette société du XXI<sup>e</sup> siècle qui sera essentiellement une civilisation urbaine. Aujourd'hui, le développement urbain est au cœur des difficultés des responsables politiques des grandes villes. Pour présider la fédération nationale des agences d'urbanisme, je peux vous dire que ce qui nous pose problème c'est la société dans sa diversité (...), c'est-à-dire que nous avons la passion de travailler en amont, d'observer ce qui se passe sur le domaine public, sur l'espace public car il fait partie de l'architecture. Nous avons la chance ce soir d'être sur cette place, c'est d'abord une place avant d'être, autour, une série de monuments, et le sens de

est heureusement la bienvenue, pour que nous sortions de notre vision hexagonale, tout en gardant tout ce qui fait notre force, nos valeurs, notre originalité et le mélange est subtile ; et une formation continue tout au long de la vie. Aujourd'hui, dans le public comme dans le privé, un diplôme c'est une porte qui s'ouvre, ce n'est pas une garantie pour gagner sa vie durablement. L'ouverture de votre congrès sur la formation tout au long de la vie c'est vraiment aujourd'hui une déontologie à la fois individuelle et



Déjeuner et échanges avec les partenaires de l'UNSA dans le grand salon de l'hôtel de ville.

collective. Et c'est parce que nous sommes en quelques sortes dans une chaîne de coproduction de biens publics puisque nous travaillons avec vous, soit à travers



François Pégrin

François Pégrin a ensuite pris la parole : “Merci Monsieur le Maire, je vois que vous connaissez et aimez la profession. Rassurez-vous l'UNSA est un jeune syndicat,

c'est notre 35<sup>e</sup> congrès donc nous ne sommes pas repliés sur nous-mêmes, nous sommes plutôt trop pleins d'idées. On sait que vous ne pouvez pas vous passer de nous. Néanmoins, vous savez que les architectes n'émargent que 35 % du chiffre d'affaires du bâtiment, c'est dire que l'architecte n'est pas encore “naturellement” ancré dans le paysage. Alors, les élus qui ont compris que c'était eux les architectes de la cité, savent évidemment qu'ils doivent s'appuyer ensuite sur des professionnels compétents, qualifiés. Toutes les communes de France ne sont pas toutes sensibles à l'architecture et les élus n'ont pas tous compris qu'il fallait conduire un mandat bien au-delà de sa durée électorale. Nous avons à travailler davantage avec les maires de France pour que disparaisse à jamais le terme de surcoût architectural. Le vrai débat qui nous rassemble tous dans cette recherche de l'équilibre, d'harmonie, l'effacement du coût du mal vivre, c'est effectivement de trouver la juste





© Benoit Gallot - Nancy

intervention des professionnels pour arriver à des espaces très qualifiés qui permettent au fur et à mesure des époques de retrouver une fonction. On parle beaucoup aujourd'hui de mixité fonctionnelle et sociale et les architectes sont quand même les artisans les plus aptes, avec les paysagistes, urbanistes..., à traiter de la composition spatiale.

C'est vrai que nous recherchons particulièrement des maires qui ont un vrai projet politique. Samedi, nous remettons le Prix du Projet Citoyen. Ce prix, justement, met l'accent sur le lien entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'usage et la maîtrise d'œuvre pour récompenser une réalisation pour laquelle la concertation a trouvé sa juste place.

En tout cas, Monsieur le Maire, soyez rassuré, l'UNSA ne manque pas de projets pour un avenir meilleur".

La soirée Partenaires s'est ensuite déroulée au Parc de la Pépinière dans une ambiance conviviale et détendue.

## Vendredi 1<sup>er</sup> octobre

Grosse journée de travail pour les congressistes avec pas moins de 10 ateliers :

- 8 en simultané, 4 le matin et 4 l'après-midi :
- 3A – Réforme du permis de construire
- 3B – Management de l'agence : convention collective et gestion du personnel
- 3C – Aménagement : prise en compte du développement durable
- 3D – NPIC<sub>1</sub> : Les Nouvelles Pratiques numériques de l'Information et de la Communication ;

et dans un second temps :

- 4A – SRU / Ville et sécurité
- 4B – Démarche qualité environnementale : de nouveaux critères de sélection des architectes

- 4C – Informations sociales : stratégie financière et patrimoniale
- 4D – NPIC<sub>2</sub> : perspectives, débat entre utilisateurs et éditeurs ; et 2 en séances plénières
- La place de l'architecte dans la société d'aujourd'hui
- 5 – Les architectes face aux nouvelles procédures de marchés.

Après une dure journée de travail, est venu le temps de la détente et de la fête : après un cocktail, les congressistes se sont embarqués pour une soirée "Lorraine insolite" qui les a conduits au Fort Pélissier, fort d'arrêt de Pont Saint Vincent, construit de 1878 à 1881. L'animation musicale était assurée par le groupe local "Pasta Bolognese"... ambiance garantie jusque tard dans la nuit !

## Samedi 2 octobre

Après une nuit festive, les congressistes étaient conviés à une visite guidée du Musée des Beaux Arts de Nancy dont l'extension, réalisée par notre confrère Beaudouin, introduisait de la meilleure manière le thème de la conférence "Le béton et la Haute Qualité Environnementale (HQE®)", présentée par Hans-Jurgen Meschke, en partenariat avec Cimbéton. Cet enseignant de technologie et de projet à l'École d'Architecture de Paris La Villette exerce la profession d'architecte libéral en France et en Allemagne depuis 1984. Le béton permet de répondre concrètement aux recommandations HQE® en termes d'écoconstruction et d'éco-gestion.



© Benoit Gallot - Nancy

Hans-Jurgen Meschke a animé la conférence "Le béton et la HQE®".

## Les Architectes de l'Urgence se mobilisent pour la reconstruction de l'Afghanistan

L'association des Architectes de l'Urgence (758 membres en France), représentée par son président Patrick Coulombel, a ensuite dressé le bilan de ses interventions sur l'année écoulée : pas moins de 18 actions dans 13 pays.

Laurent Hess, pour l'UNSA, a retracé l'importante action de reconstruction menée en Afghanistan après 20 années de guerre, une longue sécheresse et de récents tremblements de terre. Dans le cadre de cette opération, un atelier relais pour la formation des professionnels en Architecture a été créé et installé à l'Université polytechnique de Kaboul. Il a fallu réorganiser complètement la profession d'architecte pour faire face aux enjeux de la reconstruction, il y avait d'énormes besoins car il n'y avait plus d'architectes, d'étudiants ou de formation pendant toute cette période. À long terme, ce projet a pour finalité de poser les fondations d'un réseau d'architectes afghans formés à répondre aux situations d'urgence et à la reconstruction durable de leur pays.



Laurent Hess entouré des étudiants de 5<sup>e</sup> année de l'atelier relais pour la formation des architectes.

## La Condition Publique, lauréat du 4<sup>e</sup> Prix du Projet Citoyen

Cette dernière journée du congrès a été marquée par la remise du Prix du Projet Citoyen.

Le prix a été remis par Laurent Hénart, conseiller d'État à l'insertion professionnelle des jeunes auprès du Ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, à Nicole Concordet qui représentait les partenaires du projet récompensé : la Condition publique à Roubaix. Il s'agit de la restructuration d'un ancien entrepôt de textile en centre culturel contemporain.



© Benoit Gallot - Nancy

### La Condition Publique par ses usagers

Ouverte le 15 mai 2004, la Condition Publique est un projet porté depuis la fin des années 90 par la ville de Roubaix : il s'agissait au départ de sauver le conditionnement du Pile. En 1999, le projet culturel de la Condition Publique est acté, puis labellisé "Maison Folie" dans le cadre de Lille 2004, capitale européenne de la Culture.

Un projet qui s'inscrit dans le grand projet de ville Lille-Métropole (GPV) : la Condition Publique est un des fers de lance du renouvellement de la ville, à la rencontre du centre-ville et des quartiers.

### Un peu d'histoire...

C'est en 1902 que la Condition Publique voit le jour, initialement affectée au conditionnement de la laine et des soies, inscription que l'on a pu lire sur le fronton de la rue couverte. Inscrit depuis 1998 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ce monumental bâtiment est un des premiers édifices à structure de béton, entièrement recouvert de toits en terrasse et dont la clef de voûte est une rue couverte de 140 mètres.

### Une idée originale

C'est un lieu d'un nouveau type qui parie sur la rencontre entre une programmation exigeante et populaire et un vivier d'innovations citoyennes.

Un lieu de travail et de production culturelle avant tout, un lieu de diffusion bien sûr, mais aussi un lieu de vie et de fêtes.

### La concertation maître d'ouvrage - maître d'œuvre - maître d'usage

La Condition Publique s'adresse à tous : parce que c'est un projet qui s'est construit avec tous les acteurs, qu'ils soient habitants, artistes, acteurs sociaux ou politiques, pendant 3 ans, une maîtrise d'usage a donné un sens concret au mot "concertation". Objectif principal : associer les habitants et les associations aux décisions et aux actions qui accompagnent la mise en orbite de la Condition Publique.

Des réunions régulières pour réfléchir et agir autour de projets précis :

- collecte d'anecdotes d'anciens salariés de la Condition Publique et du voisinage pour



les Journées du Patrimoine 2003, et dans le cadre du feuillet interactif de Michel Quint "Peut-être à cause de vous" ;

- appel à projets dans le cadre d'Extramundi, festival des petites expériences et des utopies de quartier pour septembre 2004 ;
- présentation régulière des avancées du chantier aux habitants ;

- porte-à-porte, invitations à des moments festifs, identification de personnes relais dans le quartier ;
- réunions d'information et de présentation aux différentes associations de la ville : mise en place de projets spécifiques, et soutien d'initiatives locales ;
- et surtout, la création de la Baraque : une baraque de chantier, un bar, un resto, des expos et des concerts, la Baraque a été tout ça à la fois !

De septembre 2003 à mars 2004, elle a été ouverte au public : on y a croisé les voisins et les architectes, les ouvriers du chantier et ceux qui participent à la Condition Publique et tous ceux qui voulaient boire un coup !



**Manu Barron**  
directeur artistique

### Projet de ville, projet de vie...

Le projet de la Condition Publique est emblématique de ce qui fonde la politique culturelle roubaissienne.

Roubaix parie aujourd'hui sur la culture pour assurer son renouvellement, dans un projet global de renouvellement urbain et de revitalisation économique.

D'une volonté politique exprimée dès 1998 à investir une friche industrielle exemplaire (un ancien lieu de conditionnement de la laine), tournée vers les cultures urbaines, est née le projet de la Condition Publique, fabrique culturelle.

Tout au long de la démarche d'élaboration du projet, projet d'investissement et projet culturel ont avancé conjointement, et se sont traduits dans des dispositifs de concertations : d'une part un marché de définition qui nous a permis d'affiner le projet culturel, tout en l'inscrivant physiquement dans le bâtiment ; d'autre part une maîtrise d'usage qui a associé au projet en train de se construire, au cœur d'un quartier populaire, les futurs utilisateurs de l'équipement, distingués ainsi : les habitants, les associations du quartier, les acteurs culturels roubaissiens et métropolitains, les relais éducatifs.

Ces démarches ont abouti au projet de Patrick Bouchain et de son équipe, qui nous ont fait vivre une expérience humaine forte, en posant le principe que le projet culturel démarre en même temps que le chantier, que le chantier est un acte culturel en tant que tel.

Ce principe a bouleversé nos modes de faire, dans un constant aller-retour entre : une équipe de projet qui a pris le parti de rester dans les murs pendant le chantier et de lancer son programme culturel, une équipe de maîtrise d'œuvre s'appuyant sur les savoirs faire et la dimension "éducation populaire" que représente un chantier en mouvement, et nous, maître d'ouvrage constamment interpellé sur l'accompagnement au jour le jour du projet.

**Renaud Tardy,**  
1<sup>er</sup> adjoint chargé de la Culture, Ville de Roubaix



En préambule à la remise du prix, Laurent Hénart, rappelant que "l'Architecture d'aujourd'hui est le patrimoine de demain", a adressé aux architectes deux propositions concrètes :

"À l'ensemble des architectes de France, je propose que l'on puisse travailler ensemble, l'UNSFA et le Ministère du Travail, pour regarder comment dans la boîte à outils du plan de cohésion sociale (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage...) ; qu'on puisse trouver des dispositifs, financés d'ailleurs en grande partie par l'État (exonération de charges, soutien à l'innovation pédagogique) ; qu'on puisse trouver des voies pour vous aider à moderniser votre formation initiale, développer votre formation continue. Sur ces sujets, nous sommes prêts à vous aider et à être votre interlocuteur privilégié en interministériel : en parler un peu à l'Équipement, en parler beaucoup à la Culture mais aussi à l'Éducation nationale.

Pour les architectes de Meurthe-et-Moselle, leur proposer de travailler ensemble à l'échelle de la ville de Nancy, là c'est une proposition de l'adjoint à la Culture, mais je pense qu'elle sera partagée par l'adjointe à l'administration générale et aux marchés publics, Simone Auber, et par la personne qui s'occupe du patrimoine, Denis Grandjean, pour qu'on puisse regarder comment la ville est exemplaire dans la mise en œuvre de la réglementation. (...)

Ce que je vous propose c'est que, dans tout ce qu'on vient d'évoquer, partenariat public-privé, formation initiale, formation continue, formation en alternance des architectes, lancement des jeunes architectes qui débudent et que la pratique très prudente, trop prudente et trop administrative du code des marchés, prive parfois des premières expériences indispensables ; que sur l'ensemble, on identifie des territoires et je souhaiterais que ma ville soit dans les premiers territoires qui travaillent avec vous quelques règles

de bonne conduite et une mise en œuvre commune sur ces sujets-là. (...)

Nous sommes tous responsables de la bonne poursuite de votre métier et du bon développement de votre fonction : "le mot "architecte" dépasse la profession d'architecte, votre profession est sacrée".

Ce 35<sup>e</sup> congrès s'est achevé par un banquet digne de nos ancêtres gaulois, le "gigot bitume" n'a rien à envier au sanglier ! Rendez-vous l'année prochaine en Île-de-France pour la 36<sup>e</sup> édition du congrès des architectes qui sera un congrès d'élection, François Pélegrin arrivant au terme de son 2<sup>e</sup> mandat non renouvelable. ■

Retrouvez l'intégralité du discours de Laurent Hénart sur [www.unsfa.com](http://www.unsfa.com)

## Atelier n°1 - Les jeunes Architectes - Du diplôme à l'exercice professionnel : notre projet

### Intervenants :

Denis Grandjean, Directeur de l'École d'Architecture de Nancy ;  
Jean Claude Bignon, architecte, enseignant et chercheur à Nancy ;  
Nadège Perrin, étudiante en architecture à Nancy ;  
Pascal Breda, jeune architecte libéral à Nancy ;  
Laurent Hess, architecte, responsable UNSFA de la Démarche Qualité MPRO ;  
François Pichet, architecte, responsable UNSFA de la Commission Paritaire Formation ;  
Alain Masson, président de la Commission UNSFA Social ;  
Gérard Valduga, architecte, président d'honneur de l'UNSFA Social, animateur ;  
et Ann-José Arlot, Directrice adjointe de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Ministère de la Culture.

### Les thèmes abordés ont été les suivants :

- Nécessité d'une formation professionnalisante pour aider les jeunes diplômés à acquérir

les savoir-faire du métier et le management de l'agence.

- Les enseignants de l'École d'Architecture de Nancy, qui offre 7 mois de stage sur les 5 ans de cursus étudiant, assurent que leur formation convient.
- Pour l'étudiante et le jeune diplômé de Nancy, des lacunes subsistent dans de nombreux domaines et restent à combler.
- Le projet UNSFA : Formation professionnalisante, après le diplôme, réalisée en entreprise d'architecture, sous possibilité de contrôle pédagogique des écoles.

Le cadre de formation peut être issu du Référentiel MPRO de Démarche Qualité adapté à la profession.

Les moyens du paritarisme, par le fonds de la formation continue des salariés, peuvent être utilisés. Ici, les formations ne sont pas obligatoires, par contre, le stagiaire est un salarié. Dans le cadre de l'ANI, l'Accord National Interprofessionnel, **des contrats de professionnalisation** sont en cours d'élaboration dans les commissions



© Benoit Gallot - Nancy

paritaires. Leur validation, dans un premier temps assurée par la branche, aboutirait à un CQP, Certificat de Qualification Professionnelle.

Ce projet est ouvert à la nécessaire concertation entre l'État, les diplômés et la profession.

- La Direction de l'Architecture et du Patrimoine, du Ministère de la Culture : l'État travaille à la réforme de l'enseignement dite LMD, ou 3-5-8, comprenant un certificat d'aptitude à la maîtrise d'œuvre, diplôme d'État en 5 ans validant une formation généraliste. Sa démarche est distincte de celle de l'UNSFA. Le rapport des diplômés à la vie

active évolue, car les statistiques indiquent qu'aujourd'hui ceux-ci s'inscrivent à l'Ordre aux alentours de 35 ans.

#### Les pistes pour l'avenir

- Le débat fut vif et ouvert et deux projets se sont croisés sans se rencontrer encore.
- Développer le projet de l'UNSAFA par le

paritarisme, nous devons répondre à l'attente des jeunes diplômés.

- Informer largement la profession et les partenaires, les écoles et le Ministère, la synthèse apparaîtra dans la dynamique du projet.
- Ensuite, à la séance de clôture du congrès le 2 octobre, Laurent Hénart, Secrétaire

d'État à l'insertion professionnelle des jeunes, a évoqué la possibilité de mettre en place un apprentissage à la maîtrise d'œuvre pour à la fois prendre en compte les formations initiale et continue.

À suivre... ■

Alain Masson

### Atelier n°2 - Architecture et demande sociale - Où sont les architectes ? Le devenir d'une mutation

**Nous connaissons aujourd'hui une période de rupture, de transition longue et chaotique dans nos sociétés : nouvelle période de l'industrialisation, nouvelle période des découvertes scientifiques, nouvelle période sociale, nouvelle période culturelle. Il faut refonder et inventer une nouvelle manière de penser.**

L'architecture a la particularité, ce qui fait la noblesse et la complexité de cet art, de mêler les dimensions scientifique, sociale, artistique et culturelle.

Se positionner par rapport à la demande sociale implique une réflexion approfondie sur ses quatre déterminants :

- la lutte contre les inégalités : on ne répond pas aux inégalités par une croissance mécanique, elles sont liées aux discriminations, l'architecture a son mot à dire face à cette demande sociale qualitative ;
- la question écologique, une nouvelle manière de voir les choses, les limites de l'écosystème liées à l'évolution de la production et du système, c'est une question

sociale et non seulement technique ou environnementale ;

- la contradiction géopolitique mais pas seulement Nord-Sud, mais aussi la guerre et la paix, les conflits et leur nouvelle forme. Le quart-monde est aussi chez nous, il y a un Nord dans le Sud et un Sud dans le Nord ;
- les libertés, la sécurité et la question de la démocratie.

Comment permettre à chacun d'être maître de sa ville et de son espace alors que le logement est un droit fondamental ?

Les habitants ont leur légitimité au côté des professionnels, ils ont l'expertise de l'usage, ils doivent participer à l'élaboration de la décision.

Avec l'émergence de la démocratie participative, de la citoyenneté de résidence, il doit y avoir une réinvention de l'expertise et du professionnel. Aux architectes de trouver la méthode de travail, de créer le climat de confiance entre les acteurs. Médiation,



© Benoit Baillet - Nancy

animation, accoucheur de l'expression de chacun sont les rôles à tenir.

Trop effacé dans le projet de réaménagement urbain, l'architecte est attendu pour apporter son expertise et sa connaissance de l'intérêt public, pour contrebalancer la problématique économique dominante. Les politiques comme les usagers lui reconnaissent cette place.

Pour y parvenir, il faut alors fonctionner en acteur collectif. À l'UNSAFA d'être cet acteur collectif d'architecture. ■

Gérard Sénior

### Atelier n°3A - La réforme du permis de construire

**Une assistance nombreuse, attentive et réactive témoignait de l'importance du sujet pour la profession et de l'intérêt suscité par cette réforme annoncée par le Ministre en charge de l'Équipement.**

Les rôles et qualités des animateurs offraient une large représentation des intervenants sur la question du permis de construire :

- Monsieur Stricher, Maire d'Essey-les-Nancy, ancien de la DDE et élu, nous apporta un précieux témoignage de sa pratique quotidienne de l'autorité publique sur

l'application des multiples règles de droit public relatives à l'utilisation des sols.

- Messieurs Grand et Baffer, représentant la DGUHC au Ministère de l'Équipement.
- Monsieur Brice Golfier du service juridique de la FNPC nous exposa le point de vue des constructeurs et explicita les pratiques susceptibles de faire l'objet de réformes.

Enfin, Maître Huet, avocat et professeur à l'École d'Architecture de Versailles nous fit une mise au point très cadrée sur le volet

juridique de l'acte par lequel l'autorité administrative autorise l'édification d'une construction.

#### Les points soulevés :

- Le comportement de certains élus qui utilisent abusivement leur autorité pour imposer des procédures préalables à la présentation de la demande pouvant aller jusqu'à la présentation de maquettes, ou un contrôle architectural hors champ du cadre légal.



- L'inégalité de traitement des demandes de permis par le service instructeur selon la qualité du pétitionnaire souvent en défaveur du professionnel.
- L'inquiétude croissante de la profession face à des responsabilités accrues par une réglementation toujours plus complexe et abondante face à des d'instructeurs souvent en nombre insuffisant et parfois sans la formation nécessaire pour formuler un avis pertinent sur les demandes présentées.
- Les recours abusifs croissants et le droit des tiers.
- Le renforcement du rôle du certificat d'urbanisme pour offrir à tout citoyen

une véritable carte d'identité d'urbanisme d'un bien foncier ou immobilier et servir de base à un "permis préalable". Ce dernier n'aurait pour unique but que de renseigner le pétitionnaire sur la capacité volumique et foncière sur son intention de projet.

### Conclusion :

Si, après l'exposé de Monsieur Grand, l'unanimité se fit autour du projet gouvernemental de simplifier les démarches administratives, il fut rappelé par Maître Huet que le droit ne se simplifie pas mais qu'en revanche, une clarification des règlements et procédures

était devenue impérative.

La réflexion de la profession porta sur le sens d'une simplification équilibrée d'une procédure devant simultanément protéger le bien commun et défendre l'intérêt du particulier en vue d'une facilité à l'acte de construire :

- réformer le permis de construire en mettant en chantier la rédaction du Code de l'Urbanisme dont la confusion même a été constatée par les tribunaux ;
- mise en place d'une concertation approfondie avec l'ensemble des partenaires élus et professionnel : précision des rôles et limites de chacun ;
- mise en perspective du rôle central de l'architecte qui, par ses missions de conseil et d'assistance, doit demeurer un acteur indispensable et nécessaire à l'application des règles d'urbanisme. ■

Antoine Daudré-Vignier



© Benoît Gaillor - Nancy

## Atelier n°3B - Management de l'agence : convention collective et gestion du personnel



© Benoît Gaillor - Nancy

### Intervenants :

Bruno Denkiewicz, avocat conseil en Droit Social, du cabinet Barthélemy et associés, Gérard Valduga, architecte, UNSFA et CPR de Meurthe et Moselle, Alain Masson, architecte, UNSFA social, animateur, et les Confrères de la salle.

### Les thèmes abordés ont été les suivants : Convention collective

- les horaires, l'horaire collectif, la durée légale du travail ;
- les salaires, la valeur du point et sa proratisation ;
- les requalifications, le statut de cadre, le bulletin de paye, etc.

### Actualité du paritarisme

- En 2004, les commissions paritaires régionales ont accordé une revalorisation

des valeurs de points, malgré la CCN (VII.4.1), qui par la proratisation et son pré calcul de la VPP instaure une modération des salaires pour prendre en compte les augmentations dues à la diminution du temps de travail ;

- opposition aux 8 accords de salaires de juillet, non signés par l'UNSA, en cours d'instruction par le Ministère ;
- difficultés sur l'application de la CCN avec le collège salariés et le Syndicat de l'Architecture, essentiellement sur les dossiers suivants, voir la motion votée à l'unanimité par l'Assemblée Générale le 30 septembre au 35<sup>e</sup> Congrès :
  - la proratisation de la valeur du point,
  - l'horaire collectif libre, encadré par le contingent des heures supplémentaires, de 35 à 39 heures ;
- les commissions paritaires régionales : les construire, les convoquer, constituer les CPR, et préparer la négociation de la valeur du point 2005, suivant la CCN et son article VII.4.1. Les orientations seront proposées par l'UNSA SOCIAL à nos représentants en CPR dès que le

Ministère aura rendu son avis sur l'opposition aux 8 accords de salaire ;

- demander à la commission paritaire nationale de préparer ensemble l'enquête paritaire sur l'emploi, le collège salarié ayant fort critiqué notre enquête l'an passé ;
- archilink : fonctionnement en réseau du secteur UNSFA SOCIAL, outil à développer dans nos relations inter-régionales.

### Les pistes pour l'avenir

- Constituer les CPR et veiller à une bonne représentation des confrères. Le juriste de l'UNSA, Patrick Julien se tient à la disposition de tous les syndicats, unions régionales et syndiqués ;
- développer le réseau ARCHILINK, les archis "jouent collectif" ;
- informer les confrères des blocages au national qui risquent de faire disparaître leur représentation au paritaire ;
- dans le fort temps au paritaire, tenir le cap et "border dans la risée"... ■

Alain Masson



© Benoît Gaillor - Nancy

## Atelier n°3C - Aménagement : prise en compte du développement durable

Dans un premier temps, cet atelier a été l'occasion de rappeler à l'assistance les engagements internationaux (Rio, Kyoto...) et leurs déclinaisons au niveau de la France (circulaire Voynet, loi SRU, loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, etc.), mais aussi les fondamentaux du concept, c'est-à-dire un processus de développement qui concilie l'écologique, l'économique et le social, et établit un cercle vertueux entre ces trois pôles. La consommation des espaces et des ressources, la production de nuisances (bruit, pollution de l'air), l'éclatement des fonctions urbaines, les besoins de déplacement, le renouvellement urbain, la mixité sociale sont des difficultés croissantes et inquiétantes pour les villes et les agglomérations urbaines. Elles sont aujourd'hui le terrain privilégié du développement durable où l'architecte y est un acteur attendu.

Georges Boichot, architecte urbaniste à l'Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération lyonnaise, a présenté ses actions pour les travaux du Scot contribuant à la réflexion environnementale sur l'aménagement à grande échelle, la conception des aménagements urbains, les transformations spatiales et le fonctionnement de la ville. En appui, Georges Boichot a présenté deux exemples de quartiers européens conçus en prenant en compte le concept du "développement durable" :

- le quartier résidentiel de Kronsberg à Hanovre (15 000 habitants) qui fut érigé en trois ans à côté du site Expo 2000 Hannover ;



- le village écologique à Sutton dans la banlieue Sud de Londres, surnommé Bedzed (pour Beddington Zero Energy Development), réalisé en 2000, comprenant 82 logements et 2 300 m<sup>2</sup> de bureaux et commerces démontre que "l'habitat peut être pensé et construit sans dégrader l'environnement".

Philippe Robert, Délégué Régional de l'ADEME a indiqué qu'il était important de cerner les enjeux à leur juste valeur en donnant comme exemple un bâtiment de 3000 m<sup>2</sup> où travaillent 150 personnes générant une consommation de l'ordre de 36 tep/an alors que le déplacement pour aller travailler des 150 personnes sur 15 Km deux fois par jour sur 200 jours par an engendre une consommation de 52 tep /an. L'accès à pied, en vélo, en transport en commun représente moins de stress, moins de pollution, moins d'énergie fossile gaspillée, moins de parking et donc un bâtiment moins cher... "Bien réfléchir en amont, en mettant plus d'intellect dans la conception permet, en coût global, d'être moins cher" a rappelé Philippe Robert, ajoutant que nous devons être en mesure de prouver que le sur-investissement, s'il en est, se rentabilise par des éléments tangibles liés à la maîtrise de l'énergie, la réduction de la maintenance, l'amélioration de l'efficacité du bâtiment en termes de qualité de vie...

Daniel Beguin, 4<sup>e</sup> Vice-président, délégué à l'ensemble des actions régionales de Lorraine relevant du "Développement durable, de l'environnement et des énergies renouvelables a montré la difficulté du maître d'ouvrage qui doit "réaliser" avec une vision sur le long terme tout en étant lui-même sous contrat à durée déterminée ! D'où l'importance de pouvoir communiquer sur les temps de retour des investissements, sur les gains sociaux de telle démarche. Les maîtres d'ouvrage attendent une reconnaissance de leurs efforts de persuasion mais aussi de leurs efforts financiers qui, en fait, ne pourront être visibles que sur le long terme. Ils attendent des architectes



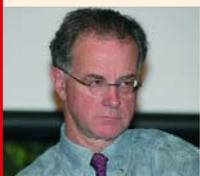
© Benoit Gallot - Nancy

sensibilisés, formés à ces problématiques et sur lesquels ils pourront s'appuyer.

Dominique Bidou (photo ci dessus, à gauche), président de l'Association HQE® a rappelé que le concept de HQE a été créé et développé pour le bâtiment mais qu'aujourd'hui des études et des projets, voire déjà quelques réalisations, s'y réfèrent explicitement alors qu'aucune méthodologie définissant la conduite et les critères de qualité environnementale d'opérations d'aménagement n'a encore été définie par l'Association HQE. C'est pourquoi un groupe de travail a été mis en place pour faire des propositions qui seront présentées aux prochaines assises, en mars 2005.

Le développement durable suppose que les décisions et comportements humains parviennent à concilier ce qui semble pour beaucoup inconciliable : il impose d'ouvrir notre horizon temporel sur le long terme, celui des générations futures, et notre horizon spatial, en prenant en compte le bien-être de chacun, qu'il soit d'un pays du Sud ou du Nord.

Une telle approche d'intégration économique sociale, architecturale et environnementale impose des démarches multi-partenariales et interdisciplinaires, de secteurs différents (transport, eau, déchets, milieu naturel, développement social, etc.), de milieux différents (entrepreneurial, associatif, institutionnel, administratif, commercial, syndical, etc.),



agissant à des échelons territoriaux différents, du niveau international au niveau local. Le développement durable repose aussi sur une nouvelle forme de gouvernance, qui entend promouvoir la démocratie participative où l'accès à l'information et la transparence en sont des pré-requis.

À ce propos, il a été rappelé que l'UNSFA, dès 2001, au travers "le Prix du Projet Citoyen" a souhaité mettre en avant des démarches de projets allant dans ce sens. Dans son souci de mettre à la disposition des architectes des outils, des méthodologies et des formations adaptées aux nouvelles

attentes de la société, elle a mis en place des formations à la HQE® et à la concertation. Elle a par ailleurs ouvert un forum d'échanges sur son site sur le thème du développement durable pour continuer le débat... ■

Dominique Riquier-Savage

## Compte rendu des ateliers NPIC n°3D / 4D - Les pratiques actuelles et les technologies émergentes



**Les architectes, comme la plupart des acteurs de la maîtrise d'œuvre, sont confrontés chaque jour à ce dilemme : comment ouvrir (et donc retravailler) des plans réalisés avec une version antérieure d'un logiciel de CAO qui ne peut plus fonctionner sur les ordinateurs récents, en raison de son ancien système ?**

La question de la durée de vie des équipements et des logiciels informatiques, comme de la fréquence des mises à jour (une à deux par an), fut soulevée par Jacky Moncuit (architecte, co-fondateurs du Club informatique de l'UNSFA) qui demande aux éditeurs le même principe que pour le traitement de texte, à savoir une lecture de version antérieure permettant de la récupérer "automatiquement" et de l'enregistrer sous la dernière version.

Le Club informatique de l'UNSFA met en place un groupe d'utilisateurs pour réfléchir aux bonnes pratiques d'échanges afin d'envoyer leurs avis et conclusions aux éditeurs, dans le but que les logiciels CAO répondent à une demande des usagers numériques.

### Services "PRO" et vidéo-conférences

D'autre part, le Club Informatique de l'UNSFA, qui fête ses 18 ans d'activités aux services de la profession, a annoncé une migration de ses serveurs vers une solution Apple

(Xserve G5) permettant de valoriser les "Services Pro" : une adresse mail ("@monagence.com"), taille illimitée, anti-SPAM, carnet d'adresses, création d'un site web pour communiquer ou mettre en ligne des appels d'offres (mise à jour par simple glisser-déposer), vidéo conférence Mac-PC...

### Apple : réseau d'expert au service des architectes

Dominique Halatre, qui est le nouvel interlocuteur des architectes chez Apple France présentait la rentrée de la marque à la pomme, soulignant que le réseau d'expert qu'Apple a mis à la disposition des architectes, sert à les conseiller, les aider, les suivre dans leur démarche d'agence numérique.

### HP : éducation et nouvelles technologies

Déjà présente l'an dernier aux côtés de l'UNSFA dans l'opération BATIBUS, la société HP, qui offre une large gamme de matériels (ordinateurs, portables, imprimantes grands formats, scanners, photo numérique, traceurs...), a présenté certaines technologies d'avenir, comme le "Digital Pen".

Ce stylo caméra retranscrit des données écrites en données numériques intelligentes qui ont déjà des applications pratiques dans certains secteurs d'activités tels que "santé et hospitalier" et dans un futur proche, "le bâtiment" sur les chantiers. HP a également décliné des outils favorisant la mobilité et a souligné sa démarche et son engagement auprès du monde de l'éducation. Sylvain Sadier, directeur du Programme Éducation & Recherche, a expliqué la stratégie de HP auprès des écoles d'architecture et des universités.

### Autodesk : technologie paramétrique et papier numérique

Rémi Schenbelin a relaté la stratégie de son groupe au travers de la gamme Autodesk : Autocad (CAO 2D/3D) > ADT (Technologie objets) > Revit (Technologie paramétrique). Il a répondu aux nouvelles exigences de travail collaboratif exprimées par Jean-Michel Dossier du Minefi avec 3 niveaux d'interopérabilité : le format de données (dwg), le format d'échange de données (ifc), le format d'échange d'information (dxf).

### Abvent : "changer pour échanger"

Xavier Soule a présenté ses nouvelles versions produits d'Archicad, de Sketchup, le nouvel Archigate, un nouveau Photocad attendu pour décembre et la radiosité en temps réel pour février 2005.

En conclusion, les réponses des développeurs ont précisé leurs orientations sur les projets de nouveaux logiciels et outils de mobilité, mais aussi leur positionnement sur la nouvelle norme internationale d'échange "IFC ou Information For Construction" et sur toutes les ouvertures possibles pour demain comme le "Digital Pen" de HP...

L'UNSFA poursuivra ses réflexions et son dialogue avec les éditeurs et fabricants à l'aide d'un groupe d'utilisateurs pour que nos demandes soient mieux intégrées et prises en compte dans l'avenir. Nos organisations (UNSFA + iRFC + Club Info) lancent dans cet objectif une opération pilote composée de formation et de construction d'un référentiel des bonnes pratiques. ■

Thierry Parinaud & Emmanuel Petit

Suite du cahier spécial p. 26 >>



skidmore, owings & merrill

Liberté pour les architectes.

Aujourd'hui, grâce au PC tablette HP, les architectes du célèbre cabinet Skidmore, Owings & Merrill LLP peuvent concevoir, ébaucher, modéliser et modifier leurs projets n'importe où. Et avec la technologie sans fil HP, ils partagent instinctivement leurs idées entre New York et Shanghai. Sur un chantier ou en city, ces outils numériques améliorent la productivité de chacun. [www.hp.com/plus\\_som](http://www.hp.com/plus_som)

hp

= everything is possible\*





## Club Prescrire

Esther Pinabel, déléguée nationale

Port. : 06 23 18 50 85

Adresse : 26, Boulevard Raspail  
75007 Paris

Tél. : 01 45 44 80 43 - Fax : 01 45 44 93 68

E-mail : [clubprescrire@unsfa.com](mailto:clubprescrire@unsfa.com)

# Trois nouveaux adhérents pour ce dernier trimestre : Impronta Italgraniti, Giroflex, Isoroy

Ce dernier trimestre aura été riche d'événements et d'actions : 35<sup>e</sup> congrès de l'UNSFA à Nancy, lancement de la phase test du module de traçabilité de la prescription, adhésion de nouveaux industriels...

Mais quoi de mieux pour parler du Club Prescrire que de donner la parole à ses acteurs, c'est-à-dire ses adhérents.

Pierre Guerbé, responsable des prescripteurs nationaux Primagaz, nous confie :

"Le Club Prescrire rassemble des industriels de la filière du bâtiment. Sa volonté est d'aller à la rencontre des prescripteurs en région. En effet, les rendez-vous de la prescription organisés par les délégués régionaux de l'UNSFA permettent aux architectes, maîtres d'ouvrage, économistes de la construction, d'avoir des échanges privilégiés avec les industriels, sur des sujets techniques et des nouveautés, tout cela dans une ambiance conviviale.

Ce tour de France des régions est ponctué par la participation des industriels du club au congrès de l'UNSFA, qui s'est déroulé cette année à Nancy les 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre, et la Fête des Archis, événements durant lesquels les architectes retrouvent leurs partenaires industriels.

Toutes ces rencontres sont toujours, pour Primagaz, un grand moment de bonheur !

Si vous souhaitez nous rejoindre dans cette démarche, alors adhérez aux actions du Club Prescrire !"

Je terminerai en saluant l'arrivée d'un nouvel adhérent : la société Giroflex, fabricant de sièges et fauteuils de bureau, représentée par Monsieur Franck Leroy (coordonnées en page suivante). Giroflex rejoint Isoroy et Impronta Italgraniti, également nouveaux adhérents au club en cette fin d'année.

Michel Hordé  
Président



Espace d'exposition du Club Prescrire au 35<sup>e</sup> congrès de l'UNSFA.

Nos remerciements à Philippe Roguier, dirigeant de la Société des Acteurs Publics (23 rue Servan, 75011 Paris – 06 75 69 65 05 – implantation et montage de stands) pour son partenariat commercial remarqué.



**ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES**  
**Alkor Draka** : Joël Pétillon  
 E-mail : [joel.petillon@solvay.com](mailto:joel.petillon@solvay.com)  
 Port. : 06 03 00 29 38



**GRÈS CÉRAME ET CARRELAGE POUR LE REVÊTEMENT DES MURS ET DES SOLS**  
**Improntaltalgraniti** : Andrea Bonfatti  
 E-mail : [a.bonfatti@improntaltalgraniti.com](mailto:a.bonfatti@improntaltalgraniti.com)  
 Tél. : 06 72 34 36 36



**FABRICANT DE GRÈS CÉRAME REVÊTEMENTS DE SOL**  
**Caesar** : Alain Noël  
 E-mail : [caesar.france@wanadoo.fr](mailto:caesar.france@wanadoo.fr)  
 Port. : 06 08 21 11 75



**CLIMATISATION**  
**Daikin** : Christophe Le Luduec  
 E-mail : [leluduec.c@daikin.fr](mailto:leluduec.c@daikin.fr)  
 Tél. : 01 46 69 95 81



**PLAFONDS SUSPENDUS ACOUSTIQUES ET ARCHITECTURAUX**  
**Ecophon** : Alexandra Houhou  
 E-mail : [alexandra.houhou@saint-gobain.com](mailto:alexandra.houhou@saint-gobain.com)  
 Tél. : 03 44 73 84 18



**FABRICATION DE SIÈGES DE BUREAU**  
**Giroflex** : Franck Leroy  
 E-mail : [leroy@giroflex.fr](mailto:leroy@giroflex.fr)  
 Port. : 06 07 25 39 10



**PEINTURES PROFESSIONNELLES**  
**Guittet** : Étienne Rochette-Castel  
 E-mail : [etienne.rochettestcastel@sigmakalon.com](mailto:etienne.rochettestcastel@sigmakalon.com)



**CIMENTES, BÉTONS, GRANULATS**  
**Holcim** : Fabien Charbonnel  
 E-mail : [fabien.charbonnel@holcim.com](mailto:fabien.charbonnel@holcim.com)  
 Tél. : +32 2 634 44 02



**FABRICATION DE PANNEAUX À BASE DE BOIS**  
**Isoroy** : Antoine Hudelist / Serge Savary  
 E-mail : [service.doc@isoroy.fr](mailto:service.doc@isoroy.fr)  
 (service échantillons documentations)  
 Port. : 06 77 09 21 42 / 06 77 09 09 63



**ISOLANTS RÉFLECTEURS**  
**KdB Isolation** : Bernard Lister  
 E-mail : [contact@kdb-isolation.com](mailto:contact@kdb-isolation.com)  
 Tél. : 02 33 60 69 30



**CONDUITS DE FUMÉE, ÉLÉMENTS DE STRUCTURE BÂTIMENT ET TRAITEMENT DES EAUX**  
**La Nive** : Blandine Sarrazin  
 E-mail : [bsarrazin@lanive.fr](mailto:bsarrazin@lanive.fr)  
 Tél. : 05 57 95 00 95



**FABRICANT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE DÉSENFUMAGE NATUREL-AÉRATION**  
**Madicob** : Christian Gacoïn  
 E-mail : [madicob.siege@wanadoo.fr](mailto:madicob.siege@wanadoo.fr)  
 Tél. : 01 39 47 15 59



**OPÉRATEUR DE GAZ**  
**Primagaz** : Pierre Guerbe  
 E-mail : [pguerbe@primagaz.fr](mailto:pguerbe@primagaz.fr)  
 Tél. : 01 58 61 52 06



**PRODUCTEUR DE ZINC POUR LE BÂTIMENT ET L'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES**  
**Rheinzink** : Rémi Riccoboni  
 E-mail : [remiriccoboni@profildefrance.com](mailto:remiriccoboni@profildefrance.com)  
 Port. : 06 80 93 94 39



**MENUISERIE ALU/PVC, FAÇADES ET VERRIÈRES**  
**Schüco** : Régis Motte  
 E-mail : [rmotte@schueco.com](mailto:rmotte@schueco.com)  
 Port. : 06 75 48 47 58



**ÉTANCHÉITÉ, COUVERTURE**  
**Siplast** : Jean-Michel Rio  
 E-mail : [jmrio@siplast.fr](mailto:jmrio@siplast.fr)  
 Tél. : 01 40 78 36 46



**ÉCLAIRAGES ARCHITECTURAUX TERTIAIRES ET INDUSTRIELS**  
**Sunlux** : Guillaume de Silans  
 E-mail : [sunlux.eclairage@wanadoo.fr](mailto:sunlux.eclairage@wanadoo.fr)  
 Port. : 06 72 71 27 43



**REVÊTEMENT SOLS SOUPLES PVC- LINOLÉUM-TEXTILE**  
**Tarkett Bâtiment** : Marie-Claude Busson  
 E-mail : [marie-claude.busson@tarkett.com](mailto:marie-claude.busson@tarkett.com)  
 Tél. : 01 41 20 42 38



**TUILES ET BARDAGES**  
**Terreal** : Lionel Garcia  
 E-mail : [lionel.garcia@terreal.com](mailto:lionel.garcia@terreal.com)  
 Tél. : 05 34 36 21 00



**MORTIERS INDUSTRIELS**  
**Weber & Broutin** : Jean-Pierre Deleuze  
 E-mail : [jean-pierre.deleuze@weber-broutin.fr](mailto:jean-pierre.deleuze@weber-broutin.fr)  
 Port. : 06 80 34 93 30

**www.unsfa.com**  
 Pour plus d'informations sur les industriels, nouvelle rubrique "Prescrire".

## Alkor Draka

**Joël Pétilon**

**RESPONSABLE TECHNICO-COMMERCIAL**

Port. : 06 03 00 29 38

Fax : 03 84 69 16 72

E-mail : [joel.petillon@solvay.com](mailto:joel.petillon@solvay.com)



Date de création : Alkor Draka fondée en 1971 - Groupe SOLVAY fondé en 1862

PDG : Jean-Roger Thabault

Activité : couverture - membranes d'étanchéité

**Alkor design de Alkor Draka**

**Une toiture esthétique à la portée de tous.**

Membranes d'étanchéité mis en œuvre sous toutes sortes de climats.

Innovation : le système Alkor Design associe l'esthétique des toitures métalliques (zinc, cuivre ou aluminium) avec les avantages des membranes d'étanchéité synthétiques Alkor Plan®.

Caractéristiques produit :

- coût réduit jusqu'à plus de 40 % dans les cas les plus complexes,
- temps de mise en œuvre plus court,
- souplesse permettant de travailler sur toutes formes géométriques de supports,
- faible résistance à la vapeur d'eau diminuant fortement les risques de condensation et évitant les problèmes de ventilation.



ALKOR DESIGN - PROFIL JOINT DEBOUT

Particulièrement recommandé pour concilier l'esthétique des toitures métalliques avec les avantages des membranes synthétiques.

## Ecophon

**Alexandra Houhou**

**RESPONSABLE TECHNIQUE**

Tél. : 03 44 73 04 63

Fax : 03 44 73 65 38

E-mail :

[alexandra.houhou@saint-gobain.com](mailto:alexandra.houhou@saint-gobain.com)

Site internet : [www.ecophon.com](http://www.ecophon.com)



Date de création : 1989

PDG : Michel Camp

Activité : plafonds suspendus acoustiques et architecturaux

**Le nouveau luminaire de Saint-Gobain Ecophon**

Une forme pure : un cercle lumineux intégré dans un carré plein... un design minimaliste. Mi-panneau de plafond suspendu, mi-luminaire, ou tout simplement panneau lumineux, voici Ecophon DOT. Ecophon DOT résulte de la combinaison d'un panneau Ecophon Focus et d'une vasque circulaire intégrée.

Il s'applique à tout type d'espace et permet une diffusion agréable et modulable de la lumière. 3 variantes se déclinent pour Ecophon DOT : le système à ossature cachée (Focus D), le système à ossature invisible (Focus DG), le système à ossature semi-encastree (Focus E).

**Ecophon DOT : la solution lumineuse !**



CITY HALL DE ZOETERMEER, PAYS-BAS

## Giroflex

**Franck Leroy**

**RESPONSABLE PRESCRIPTION**

France Belgique Luxembourg

Port. : 06 07 25 39 10

Fax : 08 00 91 72 92

E-mail : [leroy@giroflex.fr](mailto:leroy@giroflex.fr)



Date de création : 1871

PDG : Jürg Strub

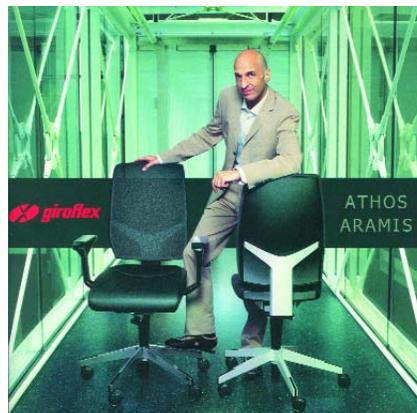
Activité : fabrication de sièges de bureau

**Recherche. Savoir-faire. Créativité. Continuité.**

Ces quatre grands principes forment la philosophie de la marque Giroflex. Un seul défi, que nous relevons avec passion, nous occupe : rechercher des solutions toujours plus performantes pour répondre aux besoins des utilisateurs de plus en plus nombreux à travailler en position assise.

Cette pensée nous anime depuis 1871, date de la fondation de l'entreprise par Albert Stoll à Koblenz (Suisse). En 1919, le premier siège de bureau pivotant était produit par nos ateliers. Au fil des décennies et jusqu'à ce jour, nous avons eu à cœur de développer et de mettre en pratique de nombreux perfectionnements en matière d'ergonomie, lesquels ont aujourd'hui valeur de standards. Nous avons l'intention de poursuivre dans cette voie pour vous offrir, demain encore, le meilleur de l'assise.

Prenez place, nous vous invitons à découvrir les principes de base d'une bonne assise.



GIROFLEX ATHOS ET ARAMIS



## Madicob

**Christian Gacoin**  
**DIRECTEUR COMMERCIAL**  
 Tél. : 01 39 47 15 59  
 E-mail : [chgacoin@madicob.fr](mailto:chgacoin@madicob.fr)



Date de création : 1986  
 PDG : Jean-Pierre Lavignac  
 Activité : fabricant d'équipements pour le désenfumage naturel et l'aération

**MADICOB, des produits faciles à la pose et pratiques à l'emploi !**

Les "MADILAMS-MADICIEL" (exutoires de fumée certifiés NF) ou les "VERTICOB" (ouvrant de désenfumage conforme NF S 61-937) sont des produits bifonction "sécurité incendie / aération" conçus sur la base d'une motorisation mono-vérin pneumatique.

Suivant modèle, ils peuvent être installés sur tout type de toiture ou de façade.

Le cadre et les lamelles sont en aluminium extrudé. Le remplissage est soit en aluminium, soit en polycarbonate alvéolaire translucide ou opale.

Le principe des lamelles permet de minorer la prise au vent en toutes circonstances.

La gamme des produits "AIR-LS" est une gamme d'ouvrant télécommandé en façade conforme NF S 61-937.



MONO - VÉRIN



AIR - LS

Son utilisation prioritaire est l'AMENÉE D'AIR, esthétique innovant dû au profilage des lamelles. Existe en finition standard extrudé (autre finition sur demande).

Deux principes de fonctionnement :

- "ouverture seule" par déclenchement électrique (24Vcc rupture ou émission) ou déclenchement pneumatique ;
- "ouverture/fermeture" pneumatique ou électrique.

## Schüco

**Régis Motte**  
**CHARGÉ DES RELATIONS**  
**EXTÉRIEURES ET DE L'EXPORT**  
 Tél. : 06 75 48 47 58  
 E-mail : [rmotte@schueco.com](mailto:rmotte@schueco.com)

**SCHÜCO**

Date de création : 1964  
 PDG : Guy Vicente  
 Activité : concepteur gammiste de profilés et accessoires pour les menuiseries. Aluminium et PVC, pour les façades, verrières, volets, garde-corps en aluminium.

**Forme et fonction - design et exigence**

Le mélange de l'éclairage et des lames mettent en valeur la conception de vos façades.

Les brises-soleil Schüco "sun Control" vous apporte une nouvelle lumière attrayante qui joue de votre regard aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur de votre bâtiment.



BRISÉS-SOLEIL SUN CONTROL

## Siplast

**Jean-Michel Rio**  
**RESPONSABLE DE DÉPARTEMENT**  
**PRESCRIPTION**  
 Tél. : 01 40 78 35 35  
 Fax : 01 45 88 56 87  
 E-mail : [contact.fr@icopal.com](mailto:contact.fr@icopal.com)



Date de création : 1955  
 PDG : Jean-François Pion  
 Activité : étanchéité, couverture

**Habillez de vert les toitures-terrasses avec les produits Siplast !**

**Avec les procédés Gravidrain et Gravidrain S des produits Siplast, la toiture-terrasse se végétalise !**

Gravidrain permet des espaces verts accessibles, dotés d'une gamme de végétaux étendue.

Gravidrain S permet la pose sur éléments porteurs bois ou acier et l'optimisation des structures de maçonnerie. Y planter du sédum, c'est avoir un entretien réduit, notamment au nord de la Loire.

Les deux procédés s'appuient sur le système d'étanchéité Preflex + Gravidrain, objet d'un Avis Technique (AT Gravi).

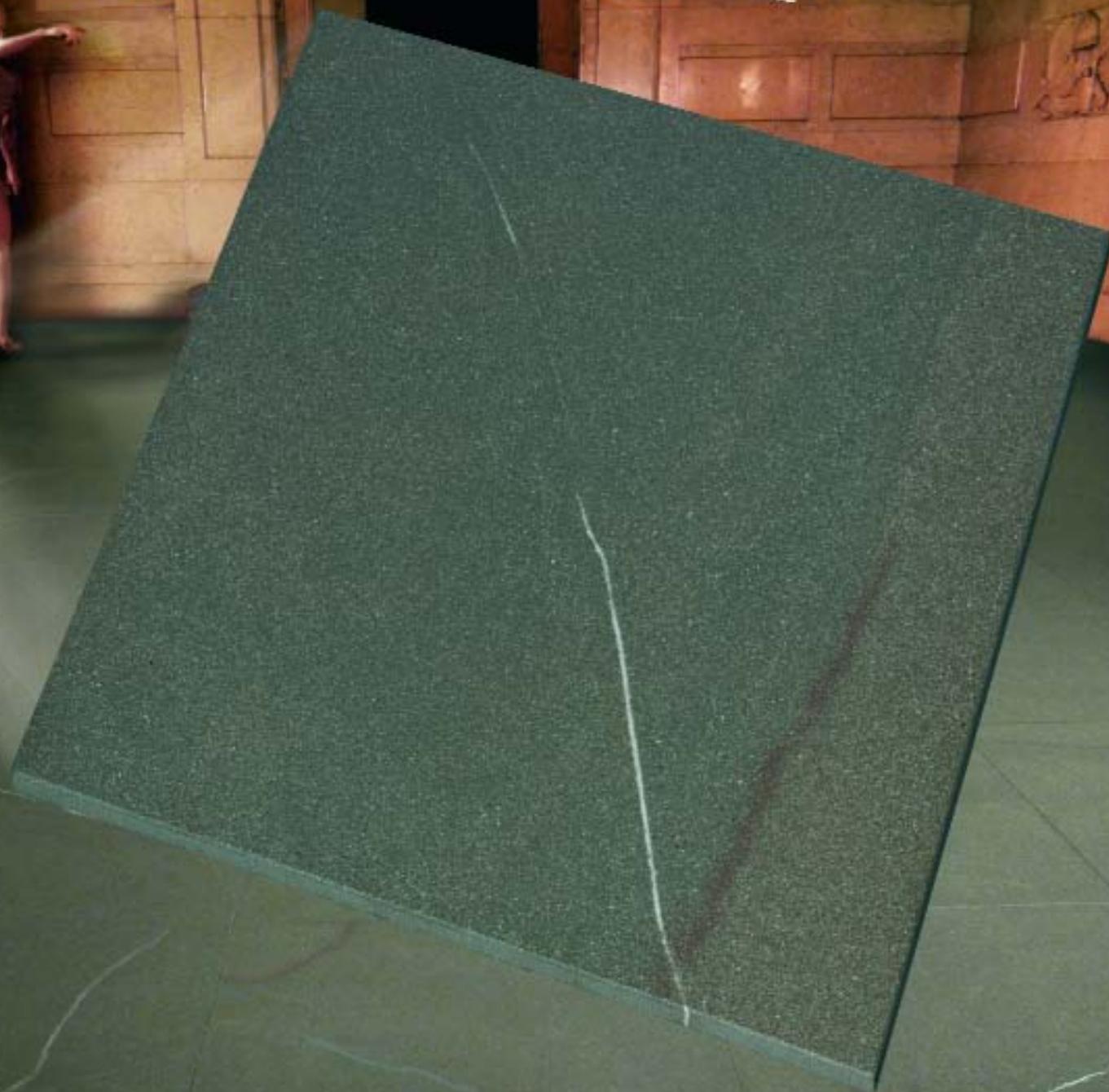


HLM AVEC TOITURE - TERRASSE VÉGÉTALISÉE (CORBEIL, 91)

La gamme Gravi comporte également :

- Gravidrain : couche drainante,
- Gravidrain S : couche filtrante,
- Gravidrain S : substrat de végétalisation légère.

# ALMATEC LANCE LE DÉFI TECHNOLOGIQUE



MAX INFORMATION 71

ALMATEC D'IMPRONTA ITALGRANITI EST LA PREMIÈRE DALLE  
AVEC UNE ÂME TECHNOLOGIQUE ET UNE VEINE PROFONDE.

**ALMATEC**  
anima tecnologica  
**IMPRONTA ITALGRANITI**  
INDUSTRIE CERAMICHE SPA

POUR INFORMATIONS APPELÉZ LE NUMÉRO EN ITALIE:

**++39 059.888.411**

[WWW.IMPRONTAITALGRANITI.COM](http://WWW.IMPRONTAITALGRANITI.COM)

POUR INFORMATIONS CONTACTEZ:

IMPRONTA ITALGRANITI FRANCE - 91300 MASSY (Essonne) - [infofrance@improntaitalgraniti.com](mailto:infofrance@improntaitalgraniti.com)  
Telephone: +33 (0)1 60 11 44 98 - Portable: +33 (0)6 72 34 36 36

## Atelier n°4A - Normalisation relative à la prévention de la malveillance


**l'urbanisme influence-t-il des comportements malveillants et conditionne-t-il des sentiments d'insécurité ?**

Les experts français semblent d'accord pour répondre par la négative alors que la loi SRU, à l'élaboration de laquelle ils ont participé, a fortement mis en valeur la mixité sociale comme principe moral et comme principe d'action.

La France participe depuis 1999 aux travaux européens. Elle a constitué, sous la direction de la DGUHC et de l'AFNOR, un groupe de travail miroir du groupe de travail européen. L'UNSFA participe à ce groupe miroir qui s'oppose aux thèses européennes.

Malgré l'opposition de la France, une pré-norme (d'application facultative) a été adoptée en juillet 2002 et publiée en avril 2004 par l'AFNOR.

Cette norme, P 99 D, indique clairement que l'urbanisme et l'architecture seraient potentiellement criminogènes.

Notre camarade, Alain Vaconsin, membre du conseil économique et social, s'est insurgé

contre cette affirmation. L'organisation sociale est, de son point de vue, beaucoup plus déterminante.

La norme s'appuie sur une vision mécaniste, proche des théories de prévention situationnelle de type anglo-saxon, et s'inscrit dans une approche défensive contre le "délinquant potentiel", en ignorant le souci de la qualité de vie urbaine.

Les nouvelles tendances de l'urbanisme sécuritaire seraient :

- la "résidentialisation",
- la prévention situationnelle.

La normalisation par "processus" organise une méthode qui devrait permettre de considérer les "altérités", alors que la normalisation par "produits" n'envisage que le résultat.

*"Cet ennui accompagne tout ce qui enferme l'être humain".../... "Tout ce qui va dans le sens de l'uniformisation est inducteur de violence, car il appauvrit la relation avec l'autre".*

Jean-Claude Depoutot, psychiatre

Dès lors, quelle attitude doit-on adopter ?

1° *refuser sa mise en place et laisser les maîtres d'œuvre se positionner localement face aux contraintes de sécurité imposées par les maîtres d'ouvrage ;*

2° *faire une proposition concrète de normalisation qui ne soit pas trop déterminante*

*dans la conception des espaces, voire qui puisse apporter des arguments aux maîtres d'œuvre pour contrer certaines "habitudes" de sécurisation.*

Paul Landauer, urbaniste

*"C'est aussi justement parce que nous souhaitons que ces pratiques soient discutées entre tous les acteurs concernés et non normalisées par des experts en sécurité (ou des assureurs) que nous sommes opposés à la nature du processus actuel."*

Véronique Momal, Union sociale pour l'habitat

François Wellhoff qui représente la France au sein du CEN et qui a pris la direction du groupe de travail européen WG 2 a obtenu que la norme expérimentale soit déclassée en prénorme. Il a également demandé que les annexes soient supprimées de la norme pour éviter le danger des recettes pré-établies.

L'absence d'intérêt des architectes pour le travail de normalisation en cours, (notamment quand ces tentatives de normalisation concernent le cadre de vie), serait coupable. C'est pour cela que nous avons besoin, avec l'UNSFA, du concours de tous les architectes pour soutenir le travail en cours. ■

Arnaud Boutet

## Atelier n°4B - Démarche Qualité Environnementale - De nouveaux critères de sélection des architectes

**Les intervenants :** Jean Louis Cochard du CSTB, Raphael Slama de QUALITEL, Bernard Théret de l'AFAQ, Werner Fauland, architecte autrichien, Laurent Hess, architecte UNSFA et animateur de l'atelier.

Était excusé Gilles Olive du Club D2C.

Plusieurs architectes ont montré leur étonnement, croyant que nous allions parler d'environnement et de HQE. Un bref recadrage pour recentrer notre propos sur "la certification des démarches qualité et environnementale" s'est imposé.

Les échanges ont essentiellement porté sur les sujets suivants :

- la formation initiale des architectes est insuffisante sur les notions d'environnement en général (constat à faire remonter au Ministère de la Culture et aux écoles d'Architecture) ;
- la confusion entre la HQE, l'Environnemental et le Développement Durable, même si ce sujet n'était pas le but de l'atelier ;
- l'évocation du cas autrichien a fait ressortir le manque de culture environnementale en France. Les Autrichiens font du tri sélectif

à la maison depuis plus de 20 ans, ils raisonnent très jeune avec cet esprit environnemental et les architectes ont donc des réflexes environnementaux naturels dans leurs projets ;

- l'importance de l'A.M.O. (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) dans les programmes environnementaux, où l'architecte n'est pas assez présent, ce qui sous entend qu'il faut nous former d'avantage pour investir ce marché ;
- le problème des dérives dans les concours dits "environnementaux" où des BET se sont auto-proclamés HQE ou environne-





mentaux et où les architectes ne peuvent pas lutter, le manque de formation en général

- des architectes et manque de référence ;
- le lobbying des BET et ingénieurs dits "environnementaux" ;
- l'importance de la notion de démarche du coût global à intégrer le plus vite possible dans les programmes (maîtres d'ouvrages).

Le but de l'atelier qui était axé sur les certifications a dérapé sur l'environnemental et la HQE.

Il est toujours et plus que jamais indécemment de parler de certification à des architectes

et encore plus de certification qu'elle soit Qualité ou Environnementale. L'environnement étant plus porteur, c'est par ce biais qu'il faut attaquer les démarches et les certifications qui sont perçues comme une contrainte et non comme une source de progrès et de dynamique. Il n'est pourtant question que de management, ce que ne comprend pas la grande majorité de nos confrères qui augmente leur retard en la matière chaque jour. ■

Laurent Hess

## Atelier n°4C - Information Sociale - Stratégie Financière et Patrimoniale

**M. Durin, Directeur de la CIPAV (Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse)**

**Rappel des dispositions de la loi Fillon du 21/08/03**

La profonde réforme entérinée par la loi du 21/08/03 n'affecte que les régimes de base et ne concerne pas ceux de la retraite complémentaire et de l'invalidité-décès. Le régime de base a été transformé en un régime par point. Pour en connaître les modalités d'applications, n'hésitez pas à contacter la CIPAV au 01 44 95 68 20 ou à consulter son site Internet : [www.cipav-berri.org](http://www.cipav-berri.org).

**M. Bories et M. Saulnier, La Mondiale Régime complémentaire facultatif par capitalisation ([www.lamondiale.fr](http://www.lamondiale.fr) rubrique "Spécial Retraites")**

La Mondiale a mis en place un Audit Social gracieux permettant à chacun, quel que soit son cas de figure (salarié d'une agence, libéral, en société...), d'en mesurer les effets sur ses propres régimes de retraite, d'évaluer les lacunes ou insuffisances éventuelles et de bâtir une stratégie sociale optimale.

**Mme Judel, Groupe Malakoff et M. Bonizec, Ionis**

**Prévoyance-santé complémentaire des salariés cadres et non-cadres des cabinets d'architectures ([www.ionis.fr](http://www.ionis.fr))**

Malakoff et Ionis proposent un régime de base complémentaire de prévoyance obligatoire.



Prévoyance : Garantie des niveaux de prestations décès, arrêt de travail et invalidité conforme aux obligations des salariés. Santé : 3 options pour répondre aux exigences des salariés cadres et non-cadres.

**Mme Vermuse, Crédit Lyonnais/Crédit Agricole M. Chiron, Natexis Interépargne Convention UNAPL - Plan d'épargne salariale - PEE, PEI, PERCO, PERCO-I**

Les principaux dispositifs d'épargne salariale, PEE / PEI / PERCO / PERCO-I permettent aux bénéficiaires de constituer, avec l'aide de l'entreprise, une épargne personnelle dotée d'avantages fiscaux et sociaux uniques. Une offre spécifique conçue pour les professions libérales, ES-PL, initiée par l'UNAPL, ouvre l'épargne à toutes les entreprises libérales employant au moins un salarié, quelle que soit la forme du contrat de travail, et offre une gestion financière adaptée à tous les profils.

**M. Gilodi, INTERFIMO**

Une convention UNSFA - INTERFIMO - crédit Lyonnais a été signée le 15/09/04 afin

d'optimiser les cessions/acquisitions d'agences d'architecture. (cf rubrique Vie Syndicale) Encourager les jeunes architectes en phase d'installation, aider les architectes souhaitant intégrer dans leur agence de jeunes associés, mettre à la disposition des architectes libéraux des financements à conditions privilégiées et des services bancaires performants, tels sont les objectifs de cette convention.

**M. Lacquois, Crédit Lyonnais Le Crédit Lyonnais partenaire des architectes dans la convention Interfimo**

Le Crédit Lyonnais est le partenaire financier de la convention INTERFIMO. Il s'engage à mettre à disposition, sur l'ensemble de la France, une procédure de financement à court terme, en relation directe avec la BDPME, sous forme de crédit de trésorerie ou paiement à titre d'avance.

De nombreux avantages financiers sont réservés aux adhérents de la convention Interfimo (gratuité des bilans patrimoniaux, réductions sur divers produits et frais de dossiers des crédits...). ■

Interlocuteur lorrain :

Jean-Denis Schuler au 06 85 80 89 78 ([dppsudlorraine@wanadoo.fr](mailto:dppsudlorraine@wanadoo.fr))

Interlocuteur national : Marie-Andrée Dontenville au 01 42 95 87 12

Michel Hordé



## Atelier n°5 - L'architecte face aux nouvelles procédures de marchés



L'atelier a fait le point sur les situations nouvelles auxquelles les architectes vont devoir faire face, dans un cadre réglementaire passablement bouleversé par le contexte européen (voir les corrections du code des marchés publics depuis 5 ans) et par la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre des "partenariats public-privé". Le débat, animé par le journaliste Dominique Errard, a donc principalement porté sur l'ordonnance du 17 juin 2004 créant les "contrats de partenariat". Le premier projet était sans doute "bien pire", puisque Jacques Cabanieu, secrétaire général de la MIQCP, considère qu'après un an d'actions des professionnels, notamment des architectes, le texte de l'ordonnance a été amélioré. Deux faits ont été mis en avant par Jacques Cabanieu et Noël de Saint-Pulgent, inspecteur général des finances au MINEFI :

- l'obligation, dans le cas où la conception fait entièrement partie du "contrat", de produire un "projet architectural", de tenir compte de la "qualité globale des projets", et d'identifier une "équipe de

maîtrise d'œuvre chargée de la conception des ouvrages et du suivi de leur réalisation" ;

- dans d'autres cas, la possibilité laissée à la personne publique d'établir son projet avec le maître d'œuvre de son choix avant de mettre en concurrence les candidats au PPP.

Dans cette seconde hypothèse, la personne publique aura le choix, soit de conserver l'architecte comme conseiller pendant toute la réalisation, soit de prévoir l'intégration de ce concepteur dans l'équipe du titulaire du contrat de partenariat.

Jean-François Susini, président du Conseil national de l'Ordre des architectes, considère que cette procédure, qui va faire le "jeu" des grands groupes de BTP, risque d'aboutir à la banalisation des réalisations, voire aux "modèles" !

Dominique Massonneau, directeur général de SOGÉA EST, pense que la qualité des ouvrages dépend bien plus de la volonté et du talent de ceux qui les conçoivent et les réalisent, que de l'outil procédural utilisé. Il rappelle que les architectes et les grandes entreprises ont élaboré un cadre d'intervention respectueux des spécificités des uns et des autres. Mais ce "projet de charte" n'a pas abouti, car de mauvais esprits l'interprétaient comme une approbation, par les architectes, de ce type de procédure. Michel Grange, président de la Mutuelle des architectes français, indique que la MAF est attentive aux responsabilités "inédites" qui pourraient résulter de l'intervention des

architectes au sein de ces contrats globaux : leur responsabilité pourrait-elle perdurer pendant toute l'exécution d'un contrat de 30 ans ? Gilbert Ramus, président de la commission juridique de l'Union des architectes, rappelle que l'UNSFA a déposé un recours devant le Conseil d'État contre l'ordonnance du 17 juin 2004.

Il n'attend pas du Conseil d'État (dont le rôle n'est pas de juger de l'opportunité d'une politique gouvernementale dont la mise en œuvre a été autorisée par le Parlement par une loi d'habilitation) l'annulation d'une ordonnance qu'il a lui-même contribué à rédiger, mais espère que le "laxisme" des conditions de recours, soit sera censuré, soit fera l'objet d'une réserve d'interprétation.

Le débat avec les congressistes et leurs invités a été vif.

Dominique Riquier-Sauvage, ancienne présidente de l'UNSFA, n'a pas reçu de réponse de Noël de Saint-Pulgent, quand elle lui a demandé comment, une fois le contrat de partenariat signé avec un cahier des charges précis, on pourrait encore mettre en œuvre la "démocratie participative" et développer "l'approche citoyenne" dans l'élaboration d'un équipement destiné à servir la population ? ■

**Gilbert Ramus**

- 1 : Voir PASSION-ARCHITECTURE n° 10, page 34 : l'UNSFA y réaffirme son opposition à la procédure du PPP.  
2 : De fait, la décision du Conseil d'État, bien que validant l'ordonnance, n'a pas manqué d'interpréter restrictivement certaines dispositions de celle-ci, comme celles ayant trait à l'urgence. Les requêtes ont donc été utiles.

### Que va-t-il rester de ce Congrès ?

Nous le saurons dans plusieurs mois, lorsque le temps aura permis à chacun de faire émerger ses souvenirs les plus marquants. Les organisateurs du 36<sup>e</sup> congrès et des suivants nous le diront quand ils chercheront à reprendre et à améliorer telle ou telle idée, comme nous avons bâti notre congrès à partir des souvenirs et des impressions des congrès précédents.

Localement, il nous reste le plaisir du devoir accompli ! Cette aventure nous a permis

de nouer des liens au-delà de cette amitié syndicale qui était déjà le fondement de l'aventure.

Tous les remerciements reçus sont à partager, entre nous, avec les intervenants, ceux qui ont donné le contenu du congrès et ceux qui l'ont encadré, et avec tous les participants. Merci. ■

**Pour l'équipe organisatrice  
du 35<sup>e</sup> congrès,  
le président d'UNSFA  
Lorraine, syndicat  
des architectes 54, 55 et 88  
Nicolas Depoutot**



### Rendez vous en 2005

Le 36<sup>e</sup> Congrès des Architectes aura lieu à Paris au mois d'octobre prochain.



## Le projet urbain : un enjeu du développement durable

### Projet urbain et échelle intermédiaire

#### Projet urbain et échelle intermédiaire

Le projet urbain s'inscrit dans la stratégie du renouvellement de la ville.

Il traite d'un site urbain complexe à une échelle opérationnelle intermédiaire, entre la planification des PLU et la réalisation de projets de bâtiments. Il associe et guide les différents opérateurs et constructeurs.

Le projet urbain pensé et concerté permet :

- au maître d'ouvrage de réaliser ses objectifs de planification générale et locale ;
- aux habitants de s'approprier la démarche ;
- aux architectes de projet urbain de contribuer à la mise au point du programme, d'orienter et de formaliser la composition urbaine du site à aménager, et l'espace public, lien entre projets et avec la ville ;
- aux multiples architectes d'opérations (privées et publiques) de se concentrer sur les projets architecturaux dans un cadre maîtrisé.

La maîtrise opérationnelle du projet urbain est un enjeu essentiel pour la reconstruction de la ville sur elle-même, dans un cadre d'ouverture à la démocratie locale et pour un développement soutenable.

Elle doit encore convaincre du fait de pesanteurs : difficultés politiques et administratives, mauvais calculs d'économies, cloisonnement et rivalités au sein des divers services concernés...

Elle est pourtant facteur de progrès pour tous : les maîtres d'ouvrage et leurs architectes sont partenaires d'un dialogue plus que d'une confrontation et choisissent d'informer, écouter, confronter, accompagner les maîtres

d'usage dans des stratégies participatives. Les équipes d'architectes, à chaque échelle d'intervention, projet urbain ou opérations particulières, sont appelées à travailler ensemble et à assurer une nouvelle pertinence des espaces de la ville.

#### Le projet urbain fédère les acteurs

Le jury du Prix du Projet Citoyen 2003, décerné au projet de requalification du Quartier Malakoff à Nantes, a primé un travail d'équipe assumé dans la durée, avec une dimension de reconstruction urbaine durable et citoyenne.

Ce travail et le développement des pratiques du projet urbain témoignent d'une profonde évolution en cours dans la manière de fabriquer les villes. Il s'agit de la fédération, de la synergie des acteurs, pour obtenir un maximum de pertinence et d'efficacité, en complémentarité :

- les donneurs d'ouvrage, qui affichent des objectifs, doivent les dissocier des réponses toutes faites (fin de la confusion objectifs-objet) ;
- les assistants et programmistes, qui travaillent en amont, doivent poursuivre ce travail au moment où d'autres acteurs "interrogent le programme" (fin du programme bloqué) ;
- les architectes du projet urbain vont donner forme au quartier dans un cadre concerté ouvert (fin de l'architecte urbaniste démiurge) ;
- les architectes de chaque opération de construction vont débattre de leurs projets respectifs dans un cadre de quartier, avec

leur maître d'ouvrage spécifique face à ses responsabilités de faiseur de ville (fin de l'architecte isolé et souvent impuissant) ;

- les habitants vont devenir des acteurs du projet (fin du fait imposé sans débat).

Le projet urbain maîtrisé permet à chaque maître d'ouvrage de mieux insérer son propre projet dans un tout cohérent et à l'architecte de dépasser une conception isolée face aux rigidités réglementaires.

#### Le rôle des architectes de l'UNSFA

Ils doivent veiller à ce que les villes et les organismes, dont la nouvelle Agence Nationale de Rénovation Urbaine, respectent les spécificités du travail urbain :

- vérifier que l'"urgence" ne justifie pas l'élimination de la phase de projet urbain (la ville ne se fait pas dans l'urgence, mais en gérant les urgences) ;
- faire la promotion de méthodes originales et efficaces (concours d'aménagement et de composition des espaces publics, marchés de définition...) ;
- interpeler les élus pour qu'ils valorisent les énergies avec des groupes de maîtrise d'œuvre urbaine faisant place aux architectes des régions, et veiller à ce que le star-système ne cannibalise pas les projets ;
- rappeler aux médias leur rôle de faire savoir et faire connaître les démarches ;
- revendiquer la maîtrise d'œuvre des espaces publics (y compris les réseaux), en évitant confiscation par les services techniques concernés. ■

Dominique Jouffroy



# Convention UNSFA, Interfimo, Crédit Lyonnais

**Une réelle opportunité pour les jeunes architectes.**

**Une action patrimoniale judicieuse dans le cadre des projets de cession.**

Michel Hordé est architecte dans les Yvelines et adhérent de l'UNSFA depuis 1987.

Il occupe des fonctions au national depuis une dizaine d'années, dont la représentation de l'UNSFA au sein du conseil d'administration d'Interfimo.

À ce titre, en collaboration avec les experts de l'UNSFA, il met en œuvre un module consacré à la stratégie financière et patrimoniale des architectes.

Il nous livre aujourd'hui le fruit de ces deux années de travail, concrétisé par la signature d'une convention UNSFA - Interfimo - Crédit Lyonnais, le 15 septembre 2004.

**Passion Architecture :** *Michel Hordé, pouvez-vous en quelques mots, nous présenter cette convention UNSFA - Interfimo - Crédit Lyonnais ?*

**Michel Hordé :** Avant tout, je rappelle qu'Interfimo est la banque des professions libérales et que l'UNSFA est l'un de ses membres fondateurs. Si Interfimo est très présent au côté des professionnels de santé, elle l'est beaucoup moins au côté des architectes, il était donc nécessaire d'accroître et dynamiser nos actions. La convention comprend beaucoup de choses (en ligne sur [www.unsfa.com](http://www.unsfa.com)) : des avantages tarifaires, des réductions sur de nombreux services, l'instauration d'une relation privilégiée avec Interfimo et le Crédit Lyonnais par la mise en place dans les centres d'affaires Crédit Lyonnais d'un interlocuteur architecte, mais c'est essentiellement le module "aide à la transmission d'agence d'architecture" qui reste le cœur de cette convention.

**P. A. :** *Quels sont les points forts de la convention ?*

**M. H. :** D'une part, elle va encourager les jeunes architectes en phase d'installation libérale à s'insérer au sein d'agences d'architecture existantes en mettant à leur disposition des financements à conditions privilégiées et des services bancaires performants. D'autre part, elle aidera les architectes, désireux d'intégrer à leur agence de jeunes architectes associés, à formaliser leur projet sur le plan fiscal, patrimonial et financier, et d'envisager l'éventuelle cession comme une véritable action patrimoniale.



Jean-Paul Cadays, président du directoire d'Interfimo ; Marie-Andrée Dontenville, Crédit Lyonnais ; François Pélegrin, président de l'UNSFA ; Dr Guy Robert, président du conseil de surveillance d'Interfimo ; Michel Ganzin, responsable du marché des professionnels au Crédit Lyonnais

**P. A. :** *La mise en place de cette convention semble vous enthousiasmer particulièrement ?*

**M. H. :** Bien sûr ! Évitez à un jeune architecte les écueils du démarrage et rompre son isolement en favorisant son intégration au sein d'une agence existante et structurée, lui permettre d'en prendre la succession dans les meilleures conditions, avec les garanties d'un audit réalisé par un expert impartial, relèvent d'une démarche positive et constructive.

Sans oublier, l'architecte souhaitant transmettre son agence qui bénéficiera grâce à la convention de l'aide et des outils nécessaires à la concrétisation de son projet.

**P. A. :** *Plus concrètement, quel est le fonctionnement de cet outil ?*

**M. H. :** Dans un premier temps, l'architecte porteur d'un projet de cession, demande à Interfimo la réalisation d'un diagnostic financier préliminaire. Ce diagnostic est gratuit, il est réalisé sur la base d'un questionnaire renseigné par l'architecte et de documents comptables remis par celui-ci à Interfimo (j'en profite pour préciser que l'UNSFA n'intervient d'aucune façon dans cette démarche, une complète confidentialité est appliquée au traitement des dossiers). Ensuite, si l'architecte souhaite aller plus

avant dans sa démarche, un diagnostic complet sur site lui est proposé par Interfimo (2 à 3 jours au prix de 2 500 € HT), permettant une estimation de la valeur totale des actifs incorporels et corporels de l'agence.

Enfin, grâce à cette évaluation qui servira de base de discussion entre futur acquéreur et cédant, un plan de financement particulièrement intéressant sera proposé par le Crédit Lyonnais.

J'insiste également sur le fait que l'opportunité offerte par la convention est encore accentuée par les dispositions provisoires de la Loi Sarkozy en matière d'exonérations fiscales dont il faut profiter<sup>1</sup>.

**P. A. :** *Un dernier mot pour conclure ?*

**M. H. :** Je pense que dans le cadre de sa mission de promotion de la profession d'architecte et par la signature de cette convention, l'UNSFA a pleinement rempli son rôle syndical. ■

(1)Loi SARKOZY, dispositions de son projet de loi dans le cadre du soutien à l'investissement (Loi 2004-804 du 9 août 2004 - JO du 11 août 2004) : exonération des plus-values réalisées par des contribuables dont les recettes n'excèdent pas 90 000 €, en cas de cession ou de cessation d'une entreprise ayant une activité libérale (durée minimum d'activité de l'entreprise : 5 ans). Exonération des droits de mutation sur les cessions de fonds de commerce ou de clientèle libérale.

## La vie des régions

- L'**UNSFA 75** renouvelle son bureau. Martine Douset prend la présidence. À ses côtés : Arnaud Boutet assure les fonctions de trésorier et Odette Baumgartner celles de secrétaire générale.
- L'**UNSFA 32** renouvelle son bureau, composé de : Cathy Nunzi, Patrick Gamez, Franck Mevel, Jean-Pierre Cazerès, Christian Cieutat, Pierre Grand, Jacques Tartas, Pierre-Edouard Verret.
- L'**UNSFA 67** - l'**Union des Architectes du Bas Rhin** renouvelle son bureau, composé de : Philippe Klein, Président ; Claude Bucher, Christophe Cunci et Stéphane Helburg, vice-présidents ; Justine Knochel, secrétaire ; Jaques Orth, trésorier. ■

## Le syndicat des architectes des Bouches-du-Rhône fête ses 100 ans

L'UNSFA 13 vient de souffler sa 100e bougie, un événement pour lequel le président François Averous et son équipe ont organisé une conférence de presse et une grande fête. ■

## Brèves d'Europe

### Nouveau Parlement, nouvelle commission.

La tâche du Conseil des Architectes d'Europe (CAE-ACE) est à la mesure de cette nouvelle donne ; ses statuts viennent d'être adoptés par l'assemblée générale du 19 novembre 2004. Son Président, sera désormais élu en même temps que 5 des 11 membres du Bureau Exécutif pour 2 années à partir de 2006 ; la règle de l'unanimité a été abandonné pour un système de votes à double majorité qualifiée par organisation

professionnelle et par pays.

Le CAE travaille actuellement sur :

- la directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles,
- la directive sur les services dans le marché intérieur et particulièrement ceux relatifs aux professions libérales.

Son objectif prioritaire est de faire connaître les architectes comme acteurs essentiels de la qualité de l'environnement et du développement durable. ■

## Alerte, code NAF !

Nous vous demandons de contrôler le code NAF sur lequel l'INSEE vous a inscrit et qui devrait être en principe le **742 A**. Certains d'entre vous ont en effet été classés à tort sous le code NAF 741 J qui correspond à des gérants d'entreprises. Cette erreur de classification doit être détectée au plus vite car elle entraîne une diminution considérable des fonds de formation affectés aux professions libérales.

Si tel est votre cas, signalez-vous à l'UNSFA :  
Fax : 01 45 44 93 68 ■

## Hommage

### Décès d'Edouard Dexheimer

Sans jamais douter, il a été des nôtres pour développer les valeurs de notre fonction. Par la pédagogie, par ses œuvres, par son extrême gentillesse, par ses actions syndicales, du congrès de Villeneuve-les-Avignons en 1976 dont il a été le principal animateur à celui de Dijon en 2002, il fut et reste d'un militantisme permanent et efficace, toujours exemplaire. Merci Edouard, merci Béatrice, l'UNSFA est aujourd'hui en deuil d'un confrère, d'un militant et d'un ami. ■

## Architectes, Entrepreneurs : mode d'emploi

(Guide professionnel des Travaux de Bâtiment) édition CDROM  
décembre 2004 - OGBTP

La raison d'être du CDROM Guide professionnel des Travaux de Bâtiment, mis à jour pour tenir compte des modifications des réglementations françaises et européennes, est de rendre accessible à tous les partenaires de la phase "réalisation", et principalement aux architectes les plus jeunes, les données administratives, financières, réglementaires et pratiques, depuis la mise au point du projet jusqu'à la bonne fin de la réalisation, tant dans le domaine des marchés publics que dans celui des marchés privés. Les obligations de la loi MOP (Maîtrise d'Ouvrage Publique) édictées pour la commande publique devraient également s'imposer pour la commande privée. ■

## L'Ordre et le syndicat, quelle différence ? !

**Invité par l'Ordre régional à participer à une réunion le 28 octobre dernier, Michel Roulleau, président de l'UNSFA 44 en a profité pour faire un rappel historique des rôles respectifs de l'Ordre (adhésion obligatoire) et du syndicat (adhésion volontaire).**

1872 : naissance de la Société nationale des architectes de France,

1942 : les syndicats sont interdits par le gouvernement de Vichy,

1946 : ils ont de nouveau le droit d'exister à la libération (Constitution du 27/10/1946),

1969 : union de tous les syndicats sous la bannière de l'UNSFA.

Régi par le Code du travail, le syndicat est reconnu dans le préambule de la Constitution comme étant l'organisme représentant tout individu pour défendre ses droits et ses intérêts.

À l'Ordre, la défense de l'intérêt public de l'architecture, sous la tutelle du Ministère de la Culture ; aux syndicats, la défense des intérêts des professionnels en toute indépendance par rapport à la puissance publique.

Depuis quelques années, les actions conjointes de l'Ordre, du SA et de l'UNSFA ont notamment contribué, à l'édition d'un livre blanc de la profession et à des combats communs... ■

# Concrétisons ensemble vos projets de construction métallique

Mur-Rideau

Mentiserte Aluminium

*a* **S** *f* A. SALLES ET FILS  
★★★

5 rue des Frères Lumière - ZAC des Hautes Garennes  
78570 Chanteloup-les-Vignes

Tel : 01 39 70 78 00 Fax : 01 39 70 95 05

SCHÜCO

★★★



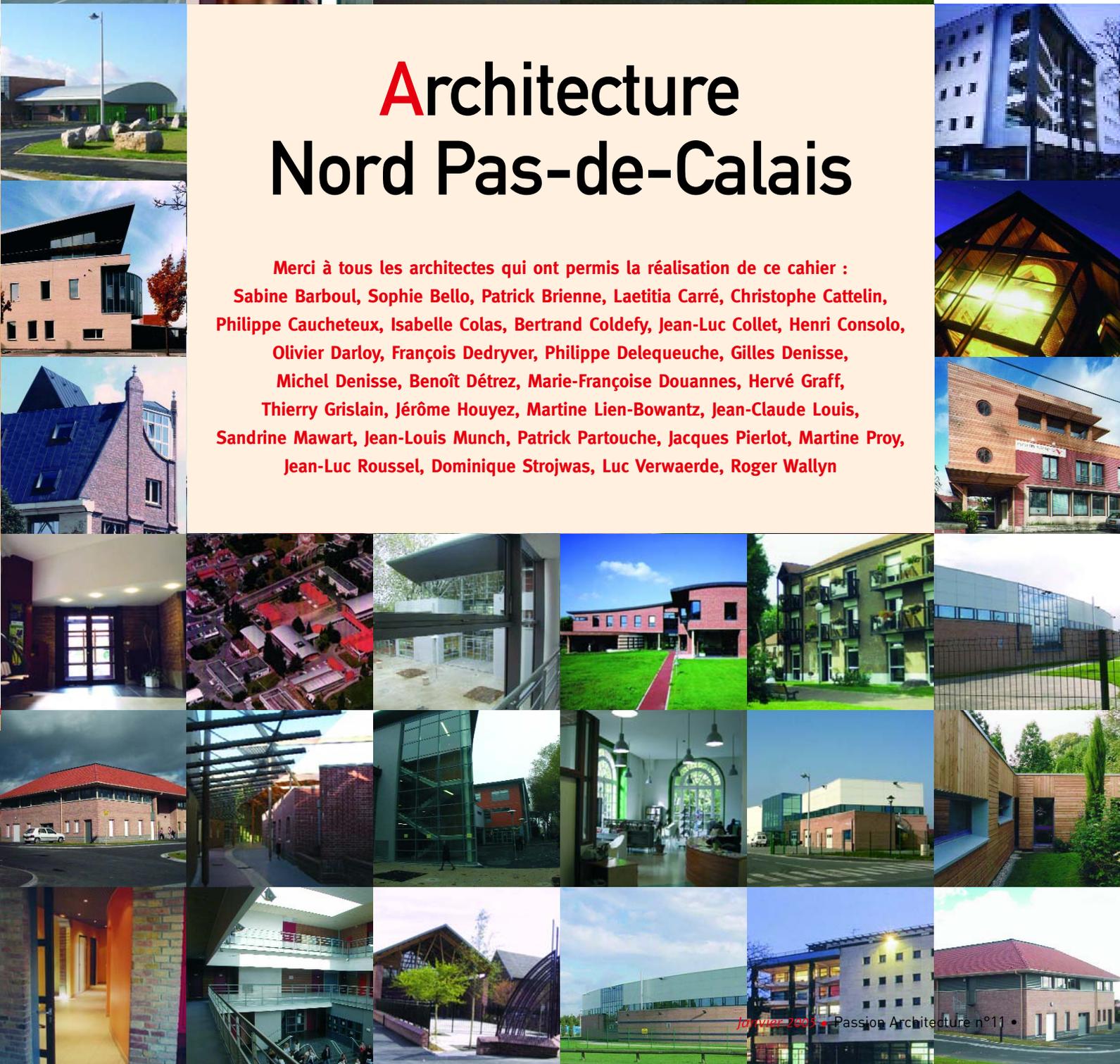
Photos : G. Corbio

Photo : M. Horeb



## Architecture Nord Pas-de-Calais

Merci à tous les architectes qui ont permis la réalisation de ce cahier :  
Sabine Barboul, Sophie Bello, Patrick Brienne, Laetitia Carré, Christophe Cattelin,  
Philippe Caucheteux, Isabelle Colas, Bertrand Coldefy, Jean-Luc Collet, Henri Consolo,  
Olivier Darloy, François Dedryver, Philippe Delequeuche, Gilles Denisse,  
Michel Denisse, Benoît Détrez, Marie-Françoise Douannes, Hervé Graff,  
Thierry Grislain, Jérôme Houyez, Martine Lien-Bowantz, Jean-Claude Louis,  
Sandrine Mawart, Jean-Louis Munch, Patrick Partouche, Jacques Pierlot, Martine Proy,  
Jean-Luc Roussel, Dominique Strojwas, Luc Verwaerde, Roger Wallyn



→ Atrium - Douai (59)  
Patrick Brienne, Olivier Darloy, Benoît Detrez  
Architectes DPLG

Construction du Collège Intercommunal  
Communes de Pecquencourt et de Montigny-  
en-Ostrevant (59)  
1 Le bâtiment d'entrée vu de la salle polyvalente  
2 Le hall d'entrée  
3 Le bâtiment d'entrée vu de la rue



→ Sophie Bello et Philippe Caucheteux, architectes D.P.L.G  
Villeneuve d'Ascq (59)

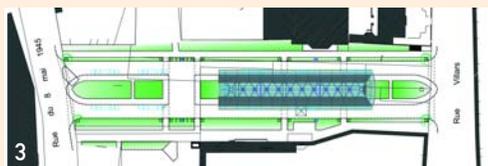


Construction de 4 maisons individuelles, démarche H.Q.E. Parc de l'ancien Carmel de Villeneuve d'Ascq (59)  
1 Maison 2  
2 et 3 Maison 4, Prix Grand Public de l'Architecture 2004 en catégorie logement individuel

→ Jean-Luc Collet, architecte E.N.S.A.I.S – Sommaing-sur-Écaillon (59)



1 Maison de l'Enfance en centre village,  
Saultain (59)  
2 et 3 Pôle d'échanges "Espace Villars", Denain  
(59) : halle d'échanges pour l'accueil  
des bus et tramway de la première ligne  
du tramway valenciennois (3 Plan masse)



→ François Dedryver architectes D.P.L.G - Halluin (59)



- 1 Réhabilitation et extension des locaux EDF en ateliers municipaux, Halluin (59)
- 2 Réhabilitation, reconstruction, extension et désamiantage de l'E.R.E.A. (Établissement Régional d'Enseignement Adapté) Colucci, Liévin (62)

→ Gilles et Michel Denisse Architectes D.P.L.G - Hénin-Beaumont (62)



- Établissement public de santé  
A. Charlon, Hénin-Beaumont (62)  
Maison de retraite
- 1 Entrée de la maison de retraite
  - 2 Maquette

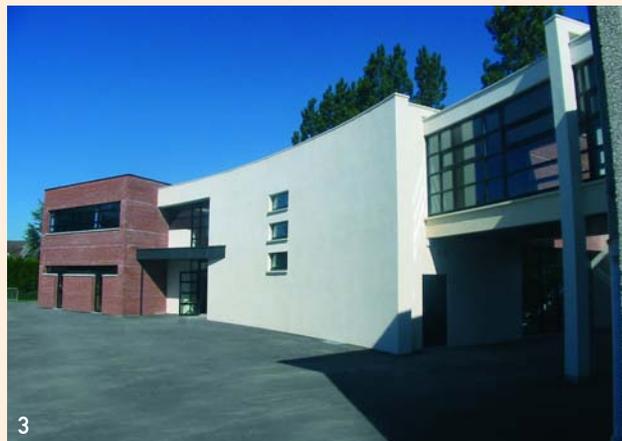
→ Jean-Claude Louis et Isabelle Colas architectes D.P.L.G - Calais (62)



- 1 Résidence secondaire, Hardelot (62)
- 2 Lycée Ile de Flandre, Armentières (59)

→ Marie-Françoise Douannes architecte D.P.L.G - Lorgies (62)

- 1 Hôtel de ville, Laventie (62) : bureau d'accueil traité pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- 2 et 3 Collège du Pays de l'Allœu (2 - jonction avec l'existant, 3 - façade côté cour)



→ Luc Verwaerde, architecte D.P.L.G - Hénin-Beaumont (62)



Centre d'autodialyse pour l'Association pour le développement de l'hémodialyse : siège de l'association, bâtiment de logistique, Hénin Beaumont – Ecomarc du Bord des Eaux (62)

- 1 Vue générale du centre d'autodialyse et du bâtiment de logistique
- 2 Siège de l'association et centre d'autodialyse
- 3 Bâtiment de logistique, façade sud



→ Martine Lien-Bowantz, architecte D.E.S.A  
Saint-Martin-sur-Écaillon (59)



"L'île aux enfants", Anzin (59)  
"L'île aux enfants" est un espace de 1400 m<sup>2</sup> de SHOB, destiné à la petite enfance, ouvert au public en 2002.



→ Jacques Pierlot, architecte D.P.L.G urbaniste, Villeneuve d'Ascq (59)  
Arnauld Delatte, Éric Pouillard, architecte d'opération



Réhabilitation et reconstruction du lycée de Genech (59)

- 1 Le préau, le hall, l'arrivée de la rue
- 2 La rue
- 3 Le hall

→ Thierry Grislain et Martine Proy architectes D.P.L.G - Lille (59)



Construction d'une école primaire, commune de Vendeville (59)

- 1 Détail de la façade sur cour : le mur rideau du couloir de l'étage
- 2 Palier de l'étage et départ de l'escalier donnant dans le hall
- 3 Façade sur la cour

→ Atelier d'architecture Wallyn / Sezille - Graveline (59)



Restructuration du Lycée Édouard Branly, Boulogne-sur-Mer (62)

- 1 Hall principal
- 2 Bâtiment interne logements de fonction
- 3 Vue générale

conception . construction . patrimoine . e-catalogue . équipement

dématisation des appels d'offres

CAO

ingénierie

interopérabilité

gestion de projet

travail collaboratif

e-Catalogue

gestion de Patrimoine

bâtiment intelligent

mobilité

photo numérique

multimédia

# le Guide 2004/05

# ibatiment informatique & bâtiment



**www.ibatiment.com**

le site de référence  
des technologies  
pour les acteurs  
de la conception,  
de la construction,  
du bâtiment  
et du patrimoine.



## LE GUIDE

Parution :

**15 Décembre 2004**

Pour recevoir  
Gratuitement votre  
Guide Annuel Ibâtiment  
2004-2005

(valeur faciale 50 €)

retournez le coupon  
ci-contre accompagné  
d'un chèque de 7 €  
(pour frais de port)  
libellé à l'ordre  
de *18 Productions*.  
Un reçu vous sera  
adressé avec votre  
Guide 2004/05

## COUPON-RÉPONSE

A adresser à l'adresse  
suivante avec votre règlement  
(pour frais de port) :  
18 Productions - *Ibâtiment*  
8 rue Myrha - 75018 Paris



Merci de m'adresser  
le Guide Annuaire  
Ibâtiment 2004-2005,  
je joins un chèque de 7 €  
pour les frais de port

Nom : .....

Prénom : .....

Société : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

CP : .....

Ville : .....

.....

Tél. : .....

Fax : .....

Mail : .....

PA

# Vos questions sociales

## Convention collective nationale des entreprises d'architecture du 27.02.2003

Le tableau ci-dessous fait une analyse statistique des thèmes concernés et des difficultés dans la gestion du personnel.

Thèmes des questions traitées par l'Unfa-social	Analyse statistique
Valeur du point	18%
Classification des salariés	14%
Calcul du salaire minimum	13%
Aménagement du temps de travail	45 % 11 %
Présentation du Bulletin de paye	10 %
Embauche	9 %
Maintien des avantages acquis	9 %
Prévoyance	6 %
Départ	5 %
Autres	5%

• **Quelle incidence a la réduction de l'horaire collectif en matière de rémunération?**

La majoration des heures au-delà de la 35<sup>e</sup> heure, passée de 10 à 25 % en 2004, et la diminution du contingent annuel des heures supplémentaires, entraînent des choix stratégiques de la part de l'employeur. Un comparatif chiffré entre plusieurs choix d'horaires collectifs pour l'employeur a été réalisé pour l'aider dans ses options (Assistance UNSFA).

• **Quelle est la valeur du point à appliquer dans notre région ?**

Plusieurs accords de salaires sont étendus ou en cours d'extension. Les régions ont pris l'initiative d'aller au-delà de ce que la Convention Collective préconisait. L'UNSFA a respecté ces choix locaux et ne s'est opposée qu'à l'extension de 8 accords de salaire, conclus côté employeur au niveau national par le seul Syndicat de l'Architecture. Ils ne procédaient pas à la proratisation de la valeur de point conformément à l'article VII.4.1 de la Convention Collective. Un tableau récapitulatif mis à jour est consultable en accès libre, sur la tribune Droit social de notre site.

• **Comment la requalification du salarié intervient-elle ?**

Un guide de la classification et une fiche de synthèse expliquant la moyenne à opérer entre les 4 critères classant est téléchargeable sur notre site.

• **Comment sécuriser mes contrats de travail et avenants ?**

Des modèles de CDD et de CDI sont téléchargeables dans la rubrique Assistance UNSFA.

**Le résultat complet est à consulter sur le site Archilink/Droit Social/Assistance UNSFA.**

Les informations et opinions contenues dans nos fiches ne prétendent pas à l'exhaustivité et ne peuvent se substituer à un avis spécifique rendu au vu d'une situation particulière. N'hésitez pas à poser vos questions, une réponse sera adressée aux adhérents sous 48 heures. ■

**Alain Masson**

Vice-président UNSFA Social

## Législation sociale :

**Litige ne veut pas toujours dire contentieux : les litiges en matière sociale, nés des relations employeurs - salariés, ou des rapports de l'entreprise avec les organismes de recouvrement, ne donnent pas inexorablement lieu à des décisions de justice. Différentes commissions de conciliation peuvent s'avérer utiles.**

### En matière de contrôle Urssaf

Ce qui frappe d'abord c'est le sentiment d'inégalité, qui gagne le cotisant face à la toute-puissance des Urssaf. Gardons-nous, de toute idée préconçue, les Urssaf rectifient parfois les résultats d'un contrôle. Des redressements portent souvent sur les avantages en nature, les retraites complémentaires ou les déclarations d'embauche tardives. Une commission de recours amiable, émanation du conseil d'administration de l'organisme de sécurité sociale, est chargée de se prononcer sur des recours gracieux. Les articles L 142-1 et R 142-1 du Code de la Sécurité sociale exigent de saisir la commission dans le mois de la mise en demeure.

Par prudence, et afin de ne jamais encourir les risques d'une forclusion ou d'une acceptation

tacite sur un point de contestation non expressément visé par le recours amiable, il peut être opportun de contester la totalité du reclassement.

### En matière de litige individuel

Afin de favoriser le dialogue entre employeurs et salariés et de limiter le recours au Conseil des Prud'hommes en cas de conflit individuel, la Convention Collective des Entreprises d'Architecture prévoit une procédure de conciliation.

Prévues à l'article XV.3. de la Convention, les commissions paritaires régionales sont composées de membres mandatés par les organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national. Elles doivent être saisies par la partie intéressée,

au moyen d'une requête aux fins de conciliation, adressée par pli recommandé au secrétariat du paritarisme national.

Conseil : saisir ces commissions en toute humilité, avec un esprit d'apaisement réciproque, mais avec rigueur.

Le résultat complet est à consulter sur le site Archilink / Droit Social Assistance UNSFA.

Les informations et opinions contenues dans nos fiches ne prétendent pas à l'exhaustivité et ne peuvent se substituer à un avis spécifique rendu au vu d'une situation particulière. ■

**Patrick Julien**

Juriste UNSFA-Social

# Formation continue : du neuf !

Un accord relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie au sein des entreprises d'architecture est en phase finale de négociation avec les partenaires sociaux.

L'impérative nécessité de se former tout au long de sa vie professionnelle est une des volontés politiques de l'UNSFA tant pour les chefs d'entreprises que pour les salariés des entreprises d'architecture.

L'image de l'architecture auprès de nos maîtres d'ouvrages et de nos partenaires en sera améliorée et par conséquent l'emploi au sein de nos entreprises.

Ses objectifs de cet accord sont multiples :

- l'intégration des publics jeunes et demandeurs d'emploi,
- la reconnaissance professionnelle par la qualification et le maintien dans l'emploi,
- l'évolution professionnelle des salariés, acteurs de leur formation,
- la validation de leur connaissance et de leur expérience professionnelle,
- la mise en œuvre d'une politique de tutorat,
- la visibilité de l'information relative à la formation professionnelle continue.

## Le contrat de professionnalisation

Il est destiné à accueillir, mobiliser et motiver les jeunes diplômés et demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. La formation devra représenter au minimum 150 heures et jusqu'à 24 mois avec 50 % du temps en formation pour un certificat de qualification.

Ce contrat de professionnalisation sera suivi par un tuteur qui devra au préalable bénéficier d'une formation spécifique et d'un aménagement de ses obligations professionnelles.

## Le plan de formation.

Trois actions, à l'initiative de l'employeur se décomposent de la façon suivante :

- adaptation au poste de travail,
- évolution et maintien dans l'emploi,
- développement des compétences.

## Le Droit Individuel à la Formation (D.I.F.)

Il est mis en œuvre à l'initiative du salarié soit en accord avec son employeur, soit après un délai d'information de l'employeur. Tout salarié d'une ancienneté minimum d'un an dans une entreprise sous contrat à durée déterminée bénéficie d'un droit individuel et annuel à la formation d'une durée de 20 heures.

## Les autres points de l'accord

Pour assurer le remplacement d'un salarié en formation dans les entreprises de moins de 50 salariés, une aide financière sera accordée sur la base du SMIC et complétée par l'OPCA-PL. Le taux actuel de versement des contributions des entreprises d'architecture sera conservé à hauteur de 0,6 % de la masse salariale brute des salaires versés sur l'année pour moins de 10 salariés et 1,6 % pour plus de 10 salariés.

En application de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, un Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications est créé. Le Passeport Formation est créé, il est la propriété du salarié, il recense diplômes

et titres obtenus en formation initiale.

Le Bilan de compétence et Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est institué. Tout salarié peut demander un bilan de compétences s'il a 5 ans d'activité professionnelle et est âgé d'au moins 45 ans.

En conclusion, cet accord permettra de donner un nouvel élan à la formation professionnelle pour le bénéfice du chef d'entreprise et des salariés.

Eric Sutter

Représentant employeur CPNEF

## Formations prioritaires

### Nouveaux marchés

- Requalification urbaine
  - Ville et territoire
  - Développement de la politique de la ville
  - Concertation et projets en territoires ruraux
- Gouvernance, concertation – prise de parole
  - Aide à la présentation de projets d'aménagements paysagers
- O.P.C.
- Économie de la construction – coût global
- Développement durable – HQE (tronc commun interprofessionnel)
  - Formation de base
  - Modules de perfectionnement (interprofessionnel)
    - . déchets
    - . bois
    - . bioclimatique
    - . filière sèche – systèmes constructifs : bois, béton, acier
    - . géobiologie
    - . thermique
- AMO et programmation
- Convention collective

### Nouvelles pratiques d'exercice

- Démarche qualité et certification MPRO
- Management d'agence – coaching
- E.D.I. et N.T.I. (interprofessionnel)
- Prise en compte du handicap
- Constructions parasismiques
- Architectes de l'urgence

### Insertion professionnelle

- Jeunes architectes

## Programmation

**formation longue - PAMO - 20 jours** (programme détaillé sur demande auprès du GEPA)

- **Formation agréée DAPA**
- **Publics concernés** : diplômés et professionnels, souhaitant s'orienter vers la programmation architecturale, ayant au moins 4 ans de pratique professionnelle
- **Pré requis** : connaissances et intérêts pour les domaines de l'espace, des processus opérationnels, du fonctionnement des institutions
- **Contenu** : tronc commun sur la méthodologie et savoir-faire spécifiques de la programmation, et modules spécifiques d'enseignements complémentaires sur des domaines devant être maîtrisés par les programmeurs
- **Méthode** : études de cas, présentées par des professionnels
- **Validation** : certificat d'aptitude à la programmation et Assistance Maîtrise d'Ouvrage
- **Lieu** : SFA, 247 rue Saint Jacques 75005 Paris
- **Dates** : 1 jour par semaine, les vendredi ou samedi
- **Sélection** : sur dossier avant fin janvier 2005, formation de mars à juillet 2005
- 25 stagiaires maximum
- **Coût** : 2 300 euros HT



# Construire sur sols argileux

## Une vaste campagne de prévention

Certains sols argileux se rétractent sous l'effet de la sécheresse et gonflent en période de réhydratation, générant de nombreux dégâts sur les constructions. Sur les communes les plus touchées, des plans de prévention des risques (PPR) se mettent en place, engendrant de nouvelles dispositions techniques préventives. Des rencontres en régions, pour vous informer et pour échanger vos points de vue, sont organisées par les Directions Régionales de l'Équipement à l'initiative conjointe de l'AQC et de la DDDR\*, avec le soutien du Secrétariat d'État au Logement. Avant-goût.

5 000 communes touchées lors des deux premières principales périodes de sécheresse. Près de 7 000 après l'été 2003... Le coût global d'indemnisation arrive en seconde position, au titre de catastrophe naturelle, après celui des inondations. Mais attention, un évènement naturel majeur n'est pas exonérateur de la responsabilité des constructeurs. Les sols particulièrement sensibles sont aujourd'hui repérés précisément.

### Le problème : des tassements différentiels

Si le sol se tassait de façon homogène, les problèmes ne seraient pas si importants. Un sol ne se rétracte pas partout avec la même intensité. Or, ce ne sont pas les tassements absolus qui génèrent les désordres, mais les tassements différentiels. Les désordres sont également fonction de la conception de la construction. La structure d'un pavillon suffisamment rigide, avec plancher sur vide sanitaire et sans refend intérieur, n'est en principe pas affectée si ses fondations sont assises à une profondeur constante où le retrait est homogène. Sous la construction, les sols sont protégés de l'évaporation et le retrait est moindre. Donc, les fondations d'un refend sont l'objet d'un mouvement dû à un tassement moins important que celui affectant les fondations périmétriques. Ces tassements différentiels entraînent des désordres principalement sur les murs de refend intérieurs, au voisinage de leur

liaison avec les murs enveloppe. C'est un exemple parmi d'autres.

### Quand la structure s'en mêle...

Théoriquement, un ouvrage, grâce à la rigidité de sa structure, est normalement susceptible d'accepter des tassements différentiels pouvant aller jusqu'à 0,5 cm par mètre, ou de modérer les effets de retraits importants dans le cadre d'une sécheresse sévère. Mais les insuffisances de conception ou de construction sont nombreuses, et conduisent à des désordres importants. Citons, parmi les facteurs d'endommagement les plus aggravants, le non respect de la mise hors gel des fondations, l'absence de rigidité des fondations superficielles, le manque de chaînages horizontaux, pourtant décrit dans le DTU 20.1 et nécessaire au niveau de chaque plancher, le manque de chaînages verticaux, révélé par la présence de fissures horizontales dans les angles, les mauvaises liaisons entre chaînages, l'absence de joint de construction ou encore l'insuffisance d'épaisseur de dallage. Des modifications d'écoulements, l'imperméabilisation des sols, le drainage ou la fuite de réseaux, les pompages, sources de chaleur en sous-sol non isolé, plantation d'arbres ou déboisages... peuvent aussi être des facteurs déclenchants ou aggravants.

### Nouvelles règles préventives

Suite aux deux principales périodes de sécheresse recensées avant 2003, 89-92

et 96-97, la DDDR\* a confié au BRGM (Bureau des Recherches Géologiques et Minières), le soin de réaliser une cartographie des zones exposées au risque du retrait-gonflement.

Parmi les 75 départements touchés, 33 ont été classés "sensibles" et sont ainsi dotés de cartes d'aléa, établies selon une approche qualitative. Au niveau départemental, quatre zones ont été distinguées : les zones à risque faible, moyen, et fort et les zones a priori non sensibles. Dans les communes sinistrées et reconnues au titre de catastrophe naturelle, la préfecture prescrit un Plan de Prévention des Risques (PPR) retrait-gonflement, mis en œuvre par la DDE. Ce PPR comprend une note de présentation incluant une carte d'aléa, un plan de zonage réglementaire et un règlement type adapté à l'échelle départementale. Les exigences réglementaires sont en fait peu contraignantes et n'entraînent pas d'inconstructibilité (réalisation d'une étude géotechnique ou respect de mesures forfaitaires). En tout cas, les coûts d'adaptation de la construction au sol sont sans rapport avec les désagréments et les coûts d'un sinistre potentiel. En effet, le coût moyen d'un sinistre est de 10 Keuros (source CCR indemnisation CAT NAT). ■

### Pour en savoir plus :

[www.revueaqc.com](http://www.revueaqc.com) (Rubrique Pathologie – Sinistralité) ; [www.prim.net](http://www.prim.net) ; [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)

\*DDDR : Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques

## Innover et respecter la qualité,

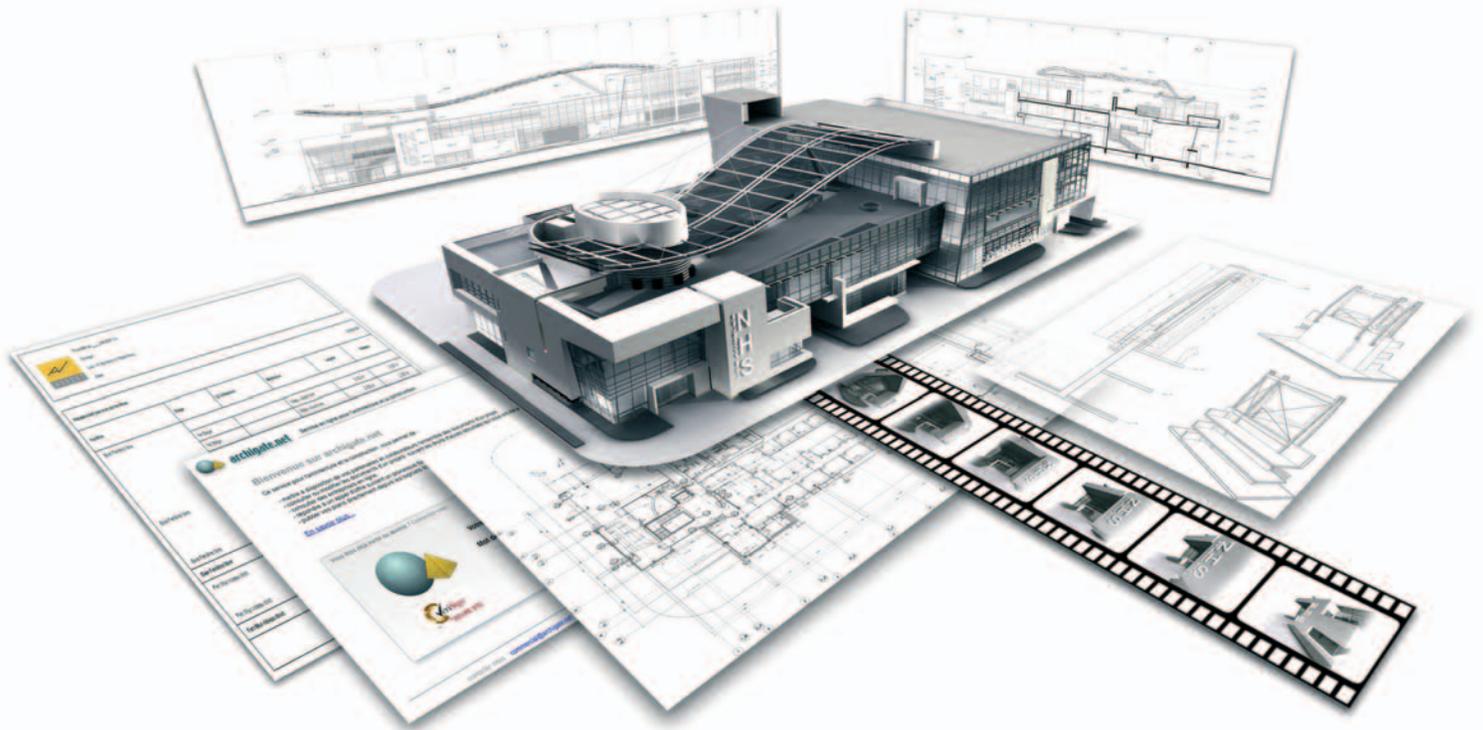
la gestion, l'environnement et le développement durable



Le Groupement Fonctionnel du Bâtiment (GFB) a été créé le 5 février 1996, à l'initiative des chefs d'entreprise de la Fédération Française du Bâtiment Région Paris Ile-de-France, pour : "... promouvoir la dévolution des marchés en groupements fonctionnels..." et proposer aux donneurs d'ordre "une autre solution" : le groupement fonctionnel de compétences.

Le site du GFB [www.gfb.asso.fr](http://www.gfb.asso.fr) réalisé en partenariat avec le PUCA, présente une base de données de connaissance, dédiée à l'ensemble des intervenants techniques de la filière.

# ARCHICAD 9



## L'ArchiCAD neuf est arrivé !



ABVENT France 17, Boulevard Henri IV 75004 Paris  
Tél. : 01 53 01 05 05 - Fax : 01 53 01 05 00